

LE ROCHER

C'EST LE CHRIST

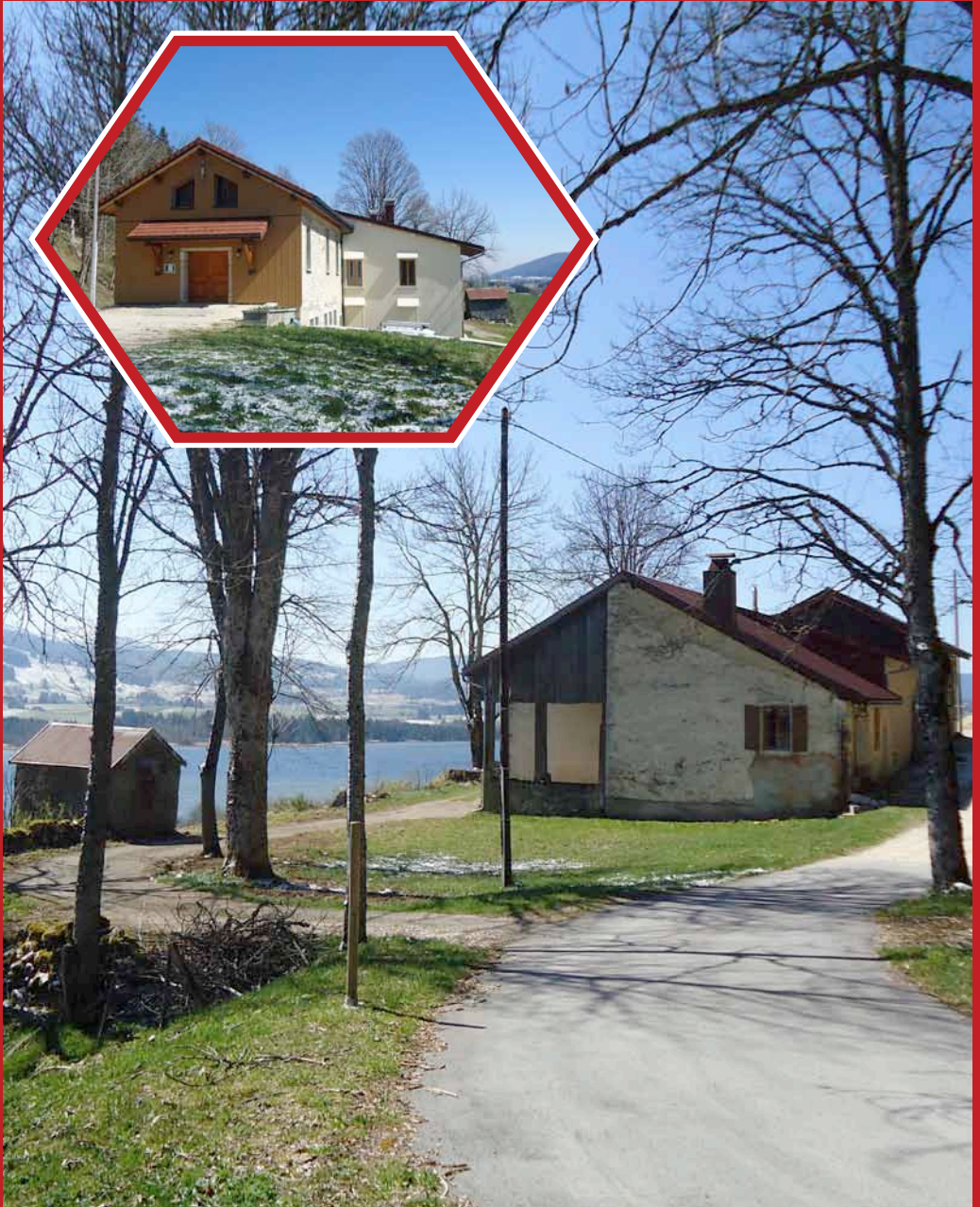
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



BULLETIN ROMAND
DU DISTRICT DE SUISSE

F S S P X

N°107 ❖ JUIN - JUILLET 2017





ÉDITORIAL

Le concile Vatican II a été à l'origine d'un véritable sinistre, provoquant dans l'Église un véritable état de grave nécessité. Le récent Synode sur la famille est une triste illustration de la permanence de cet état de nécessité (cf. p. 6).

L'attitude faite de louanges pour le protestantisme et de repentances pour le catholicisme que nous voyons en cette année 2017, cause – c'est un constat – la perte de la foi chez d'innombrables catholiques (cf. p. 12).

Au nom de l'œcuménisme a été inventée la nouvelle liturgie qui a, comme le disait notre fondateur Mgr Marcel Lefebvre, des ressemblances surprenantes avec les innovations rituelles de Luther (cf. p. 44).

La Fraternité Saint-Pie X, en se tenant éloignée des réformes issues de Vatican II, a conservé, à l'image des "greniers-forts" du Jura (cf. p. 28), les biens les plus précieux de l'Église.

En cela nous sommes intimement convaincus que, plus que n'importe qui, nous luttons pour le règne de Jésus-Christ, même si certains membres de la sainte Église, hélas, par leur conduite, par leurs pensées, par leurs écrits, par leurs actes même, ne favorisent pas ce règne de Notre Seigneur Jésus-Christ (cf. p. 16).

abbé Claude Pellouchoud

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

PARTIE OFFICIELLE

Lettre du Supérieur de district.	3
La lettre de la commission <i>Ecclesia Dei</i> . . .	5
La validité des mariages FSSPX.	6
Lettre aux amis et bienfaiteurs.	12

LA PAROLE DE MGR LEFEBVRE

La juridiction dans les circonstances exceptionnelles	16
---	----

VIE DE L'ÉGLISE

Crise à l'Ordre de Malte	21
------------------------------------	----

VIE DE LA TRADITION

Les rassemblements "Oui à l'enfant" . . .	26
Journal de route du district.	28

CHAÎNE DU ROSAIRE

Les gloires de Marie au XX ^e siècle	32
--	----

PETITE REVUE DE PRESSE

Nouvelles de Suisse et d'ailleurs.	37
--	----

UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Luther et la messe catholique	44
---	----

TÉLÉGRILLES

Découvrez un auteur et son livre.	56
---	----

AGENDA

Les pèlerinages du district de Suisse . . .	11
Les camps d'été.	43

VIE SPIRITUELLE

Les retraites en Suisse romande	58
---	----

LA FRATERNITÉ EN SUISSE :

Les prieurés et les prêtres de la FSSPX. .	59
--	----

HORAIRE DES MESSES pour la Suisse

occidentale	60
-----------------------	----

Photos : couverture : la propriété de la FSSPX aux Rousses avec son "grenier-fort" (cf. p. 28) © abbé J.-F. Mouroux ; p. 17, la Cène de Lippo Memmi ; p. 21, le grand maître Fra Matthew Festing.

Editeur : Abbé Pascal Schreiber

Rédaction : **Le Rocher c'est le Christ**



Abbé Claude Pellouchoud
Prieuré Saint-Antoine
Avenue du Valais 14
CH - 1896 Vouvry
Tél. +41 (0)24 481 66 10
Mail : rocher@fsspx.ch

LETTRE CIRCULAIRE AUX FIDÈLES DE SUISSE



Bien chers fidèles,

L'homme moderne se soucie peu de Dieu. Il veut bannir le Seigneur et Créateur, ainsi que ses commandements, de la vie privée et sociale.

Quand cependant des malheurs ou des catastrophes naturelles surviennent, alors il se pose tout à coup la question : pourquoi Dieu permet-il cela ? Pourquoi ne l'empêche-t-il pas ? Pourquoi Dieu se tait-il ?

Cette attitude est incroyablement prétentiveuse. N'est-ce pas une monstruosité de mettre la faute sur le dos de Dieu ? Dieu aurait-il dû empêcher que les hommes construisent des réacteurs atomiques, pour qu'aucune catastrophe ne se produise ? Dieu devrait-il arracher son verre de whisky à tout capitaine de bateau pour qu'aucun paquebot ne

heurte un iceberg ? Le père de famille de la parabole du fils prodigue aurait-il dû enfermer son enfant pour qu'il ne dilapide pas l'héritage paternel et ne se détourne pas du droit chemin ?

Le fils prodigue était assez intelligent pour ne pas accuser son père lorsqu'il gardait les porcs. S'il vivait au XXI^e siècle il pourrait bien dire : « Comment mon père peut-il permettre que tout aille si mal pour moi ! »



Le fils prodigue, Baccio Maria Bacci (1888-1974), huile sur toile, 1925 (Civico Museo d'Arte Contemporanea, Milan)

L'attitude évoquée ci-dessus est de plus illogique. Supposons que Dieu s'implique continuellement : comment réagiraient les hommes (d'aujourd'hui) ? Comment accepteraient-ils que Dieu ne tienne pas compte de leur libre arbitre ? D'une certaine manière, Dieu ne fait qu'exaucer le vœu de nos contemporains d'être laissés en paix.

« Pourquoi Dieu permet-il cela ? », c'est également mal poser le problème. Un Dieu qui nous laisse prendre place sur le siège du juge et se met lui-même au banc des accusés, cela n'existe pas ! C'est le contraire. Nous paraîtrons devant lui en tant qu'accusés. Qu'aurons-nous à répondre lorsqu'il nous demandera : « Pourquoi ne m'as-tu pas honoré ? Pourquoi ne m'as-tu pas servi ? Pourquoi ne m'as-tu pas invoqué ? Pourquoi as-tu vécu dans l'impureté ? Pourquoi as-tu menti ? Pourquoi as-tu haï ? Pourquoi t'es-tu battu ? » Les mots resteront bloqués au fond de notre gorge.

Néanmoins, la question du mal dans le monde subsiste. Nous ne cherchons pas à l'éviter, mais nous devons bien la poser ! Elle doit être formulée ainsi : dans quel but Dieu permet-il le mal ?

D'abord Dieu permet le mal parce qu'il sait tirer le bien du mal. Au jour du jugement nous reconnâtrons, pleins d'étonnement, comment tout le mal du monde était au service des plans de Dieu. Le meilleur exemple en est la mort de Jésus sur la croix. Le vendredi saint, le péché et le démon semblaient vainqueurs. En réalité pourtant, le démon a été vaincu et les hommes délivrés du péché et de la mort éternelle.

Deuxièmement Dieu permet notre souffrance car il veut nous conduire au salut par la souffrance. Dieu a en tout une intention sainte, même si nous ne la comprenons pas. Combien de lecteurs de cette lettre ont trouvé la foi (seulement) quand une grande douleur les a mis à genoux ? Combien d'entre eux ont été purifiés (seulement) par la maladie, la misère, le chômage ou les difficultés ? Combien finalement ont pu (seulement) dans la souffrance atteindre la conformité avec le Christ ? Sans souffrance il n'y aurait

pas de saints et pas de martyrs. « Les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire à venir qui doit être manifestée en nous »¹. Que ces paroles de saint Paul nous réconfortent toujours dans les grandes tribulations de la vie !

Je résume. Ne nous demandons pas : pourquoi Dieu nous laisse-t-il souffrir ? Demandons-nous plutôt : comment pouvons-nous utiliser au mieux cette épreuve ?

N'oublions jamais ces mots de l'Écriture Sainte : « Tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu »².

ABBÉ PASCAL SCHREIBER

(1) Rm 8, 18.

(2) Rm 8, 28.

LA LETTRE DE LA COMMISSION "ECCLESIA DEI" AU SUJET DES MARIAGES



Le Bureau de presse du Saint-Siège a annoncé le 4 avril 2017 que, sur proposition de la commission pontificale Ecclesia Dei, le pape François a accordé aux prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X de pouvoir célébrer des mariages de manière valide, lorsqu'il n'y a pas d'autre prêtre qui puisse recevoir le consentement des époux.

Comme pour les dispositions prises par le pape François accordant la faculté de confesser aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X pour l'Année Sainte (1^{er} septembre 2015)¹, et étendant cette faculté au-delà de l'Année Sainte (20 novembre 2016)², la Maison Générale apprend que le Saint-Père a décidé « d'autoriser les *Ordinaires du lieu à concéder aussi des permissions pour la célébration de mariages de fidèles qui suivent l'activité pastorale de la Fraternité* »³.

Cette décision du Souverain Pontife prévoit que : « *Dans la mesure du possible, la délégation de l'Ordinaire pour assister au mariage sera donnée à un prêtre du diocèse (ou du moins à un prêtre pleinement régulier) pour qu'il*

reçoive le consentement des parties dans le rite du sacrement qui, dans la liturgie du Vetus ordo, a lieu au début de la Sainte Messe ; suivra alors la célébration de la Sainte Messe votive par un prêtre de la Fraternité. »

Mais elle dispose également que : « *En cas d'impossibilité ou s'il n'existe pas de prêtre du diocèse qui puisse recevoir le consentement des parties, l'Ordinaire peut concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité qui célébrera aussi la Sainte Messe, en lui rappelant qu'il a le devoir de faire parvenir au plus vite à la Curie diocésaine la documentation qui atteste la célébration du sacrement.* »

La Fraternité Saint-Pie X remercie profondément le Saint-Père pour sa sollicitude pastorale, telle qu'elle s'exprime à travers la lettre de la Commission *Ecclesia Dei*, dans le but de lever « *les doutes quant à la validité*

(1) Cf. *Le Rocher* n° 97.

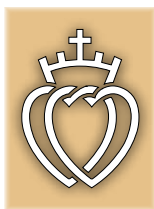
(2) Cf. *Le Rocher* n° 105.

(3) Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 27 mars 2017.

du sacrement de mariage ». Le pape François veut manifestement que, comme pour les confessions, tous les fidèles qui souhaitent se marier en présence d'un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X, puissent le faire sans aucune inquiétude sur la validité du sacrement. Il est à souhaiter que tous les évêques partagent la même sollicitude pastorale.

Les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X s'emploieront fidèlement, comme ils le font depuis leur ordination, à préparer au mariage les futurs époux, selon la doctrine immuable du Christ sur l'unité et l'indissolubilité de cette union (cf. Mt 19, 6), avant de recevoir les consentements dans le rite traditionnel de la Sainte Église.

Menzingen, le 4 avril 2017



ANALYSE

LA VALIDITÉ DES MARIAGES DES FIDÈLES DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X

Le 1^{er} septembre 2015, le pape annonçait que tous les fidèles qui se confessaient durant l'Année sainte de la Miséricorde aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, recevraient « une absolution valide et licite de leurs péchés ». Dans un communiqué publié le jour même¹, la Maison générale de la Fraternité remerciait le pape en rappelant : « *Dans le ministère du sacrement de pénitence, elle s'est toujours appuyée, en toute certitude, sur la juridiction extraordinaire que confèrent les Normes générales du Code de droit*

canonique. À l'occasion de cette Année sainte, le pape François veut que tous les fidèles qui souhaitent se confesser aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X puissent le faire sans être inquiétés ».

Le 20 novembre 2016, la Lettre apostolique du pape François, *Misericordia et misera* (n°12) étendait au-delà de l'Année de la Miséricorde la faculté de confesser accordée le 1^{er} septembre 2015. Si la situation de crise que traverse l'Église est malheureusement toujours la même, la persécution qui privait injustement les prêtres et les fidèles de la juridiction ordinaire a cessé, dès lors qu'elle a été conférée par le souverain pontife.

(1) Cf. *Le Rocher* n° 97, p. 6. À propos de ce geste du pape, voir également le commentaire de l'abbé Pierpaolo Petrucci (*Le Rocher* n° 97, p. 7).

Le 4 avril 2017, a été rendue publique une lettre du Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi et président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei* adressée aux Ordinaires des conférences épiscopales. Le cardinal Gerhard Ludwig Müller y rappelle la décision du pape François « *d'accorder à tous les prêtres [de la Fraternité] les pouvoirs de confesser validement les fidèles de manière à assurer la validité et la licéité du sacrement qu'ils administrent* ». Puis il annonce les nouvelles dispositions du Saint-Père qui, dans le même esprit, « *a décidé d'autoriser les Ordinaires du lieu à concéder aussi des permissions pour la célébration de mariages de fidèles qui suivent l'activité pastorale de la Fraternité* »².

Soit les évêques du lieu, « *dans la mesure du possible* », délégueront un prêtre du diocèse pour recevoir, selon le rite traditionnel, les consentements avant la célébration de la messe par le prêtre de la Fraternité, soit ils pour-

(2) Lettre du 27 mars 2017. Le pape s'adresse aux évêques car la délégation relève du pouvoir des évêques ou du curé. Cf. Concile de Trente, décret *Tametsi*, 11 novembre 1563 (DzS 1816). À la différence du sacrement de confession qui regarde le for interne, le mariage regarde le for externe, comme tous les actes publics et sociaux des enfants de l'Église. Les dispositions visent le bien des fidèles de la Fraternité Saint-Pie X, et en amont le ministère de ses prêtres.



ront « *concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité qui célébrera aussi la Sainte Messe.* »

Le cardinal Müller achève sa lettre en rappelant quelle est l'intention du pape. D'une part, il entend enlever « *les doutes sur la validité du sacrement de mariage* » contracté devant un prêtre de la Fraternité. En recevant la délégation de l'évêque, celui-ci ne peut plus être considéré comme irrégulier lorsqu'il célèbre un mariage. D'autre part, le pape entend « *faciliter le chemin vers la pleine régularisation institutionnelle* ». Et de fait la lettre du cardinal mentionne « *la persistance objective, pour le moment, de la situation canonique d'illégitimité dans laquelle se trouve la Fraternité Saint-Pie X* ».

Tout un chacun pourra apprécier l'habileté qui consiste à donner les pouvoirs de confesser ou de recevoir les consentements matrimoniaux, autrement dit à régulariser – au moins

ad casum – le ministère de prêtres d'une société ecclésiastique « irrégulière ». N'empêche, ces nouvelles mesures du pape prennent acte de la réalité de l'apostolat réalisé par la Fraternité Saint-Pie X dans tous les pays où elle est implantée, et l'encouragent d'une certaine façon.

La validité des mariages de la Fraternité Saint-Pie X

Désormais, de même qu'il n'est plus besoin de recourir à une juridiction extraordinaire pour confesser valablement, il n'est plus besoin de recourir à l'état de nécessité pour recevoir valablement les consentements, à moins que l'évêque ne s'oppose aux dispositions nouvelles en refusant la délégation voulue par le pape.

Cela ne veut pas dire que l'état de grave nécessité a cessé, mais que les autorités de l'Église ne refusent plus à la Tradition quelques moyens de se développer. La messe d'avant le Concile a été reconnue en 2007 comme n'ayant jamais été abrogée. Les injustes censures qui pesaient sur les évêques de la Fraternité ont été levées en 2009. La non reconnaissance du ministère valide de ses prêtres dans le sacrement de pénitence a cessé en 2015. L'irrégularité présumée du prêtre de la Fraternité, témoin autorisé pour le sacrement de mariage, est désormais levée, pour le bien des époux.

Pour autant, de même que le sacrement de pénitence n'était pas conféré de manière invalide par les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X avant 2015, de même les mariages célébrés par eux, sans délégation officielle de l'évêque du lieu ou du curé de la paroisse, ne l'étaient pas davantage.

Le droit de l'Église prévoit en effet que, pour être valide, le mariage doit être célébré devant le curé de la paroisse ou son délégué, et devant au moins deux témoins³. Or les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X ne sont pas curés de paroisse. C'est la raison pour laquelle certains voudraient soutenir que, en l'absence de délégation, un prêtre de cette société ecclésiastique ne peut pas recevoir les consentements. Un tel mariage serait invalide par défaut de forme canonique.

Toutefois, le même droit de l'Église prévoit⁴ la situation extraordinaire suivante : « *Si l'est pas possible d'avoir ou d'aller trouver sans grave inconvénient un assistant compétent selon le droit* ». Si l'on prévoit que cette situation dure au moins un mois, alors l'Église déclare valide le mariage célébré devant les seuls témoins. Si un prêtre non délégué peut être présent, il doit être appelé pour recevoir les

(3) Code de 1917, canon 1094 ; Code de 1983, canon 1108.

(4) Code de 1917, canon 1098 ; Code de 1983, canon 1116.

consentements. Cette législation est une simple application des principes fondamentaux du droit : *La loi suprême est le salut des âmes, et Les sacrements sont pour les hommes bien disposés.*

Et si d’aventure un soupçon de doute subsistait sur cette situation extraordinaire, il faudrait répondre qu’en cas de doute, l’Église supplée la juridiction⁵. Tout doute étant levé, les mariages célébrés dans la Fraternité Saint-Pie X, même sans délégation, ont été certainement valides, au regard de l’état de nécessité.

L’état de nécessité demeure

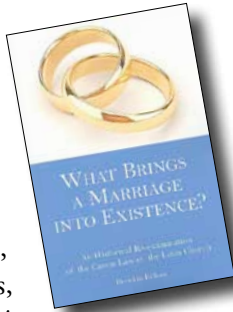
Cet état de grave nécessité dans l’Église n’a pas disparu. Il ne s’agit pas d’en nier la terrible réalité.

En effet, depuis le concile Vatican II et surtout le nouveau Code de droit canonique de 1983, la fin primaire du mariage, qui est la procréation et l’éducation des enfants, est rabaisée par rapport au soutien mutuel des époux, dans une conception personnaliste de la dignité de l’amour qui estompe le primat du bien commun de cette société qu’est la famille.

Le récent Synode sur la famille est une autre et triste illustration de la

(5) Code de 1917, canon 209 ; Code de 1983, canon 144.

permanence de cet état de nécessité. Ainsi des scandaleuses déclarations de prélats et de dignitaires ecclésiastiques à propos des concubins et des homosexuels, qui voudraient faire croire que ces unions contiennent des « valeurs positives », et qu’elles seraient même conciliables avec la sainteté du mariage.



On se souvient également de la Supplique de Mgr Bernard Fellay adressée au Saint-Père, le 15 septembre 2015, à la suite de la publication du document pontifical *Mitis Iudex* (15 août 2015) :

« *Les récentes dispositions canoniques du Motu proprio facilitant les déclarations de nullité accélérées, vont ouvrir la porte de facto à une procédure de divorce catholique qui ne dit pas son nom* ». ⁶

Enfin, certaines affirmations de l’Exhortation apostolique *Amoris laetitia* à propos des divorcés « remariés », qui pourraient s’approcher des sacrements de pénitence et d’Eucharistie tout en vivant maritalement, demeurent des pierres d’achoppement pour la conscience catholique.

Pour toutes ces raisons, les fidèles se trouvent dans une situation de nécessité qui leur permet de recourir aux prêtres de la Tradition. En

(6) Cf. *Le Rocher* n° 98, p. 6.

vertu de la législation de l'Église, leur mariage est certainement valide. Qu'aujourd'hui le pape demande aux évêques de faciliter ce recours à la juridiction ordinaire, en assurant la régularité du témoin autorisé qu'est le prêtre recevant le consentement des époux, ne fait pas cesser cet état objectif de crise de l'Église.

Et nul doute que, dans l'hypothèse où l'Ordinaire refuserait et de désigner un prêtre délégué, et de « concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité », celui-ci célébrerait valablement en vertu de cet état de nécessité, tandis que l'évêque s'opposerait manifestement à la volonté du chef suprême de l'Église.

Mise en œuvre des dispositions romaines

Le pape François veut que les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X puissent célébrer des mariages certainement licites et valides, sans contestation possible, pour le bien des époux. « *Il est à souhaiter que tous les évêques partagent la même sollicitude pastorale* », écrivait le communiqué de la Fraternité du 4 avril. Il est également à souhaiter que les tribunaux ecclésiastiques ne puissent plus prononcer des annulations pour « vice de forme canonique » des mariages célébrés dans la Tradition. En faisant cesser ce scandale que la Rote romaine

tolère depuis trop longtemps, le pape procure aussi un grand bien.

Les dispositions nouvelles, qui permettent d'obtenir la délégation de l'Ordinaire, ne signifient pas que ce sont des prêtres diocésains qui prépareront, organiseront ou célébreront les mariages. De fait, les prêtres de la Tradition ne sauraient confier les fidèles qui s'adressent à eux pour se préparer saintement au mariage, à certains prêtres qui professent de mauvais principes et qui peuvent mettre en danger la foi de futurs époux, en leur inculquant une conception erronée du mariage chrétien. Le pape François veut seulement que les Ordinaires donnent délégation aux prêtres de la Fraternité : sa démarche est essentiellement juridique. Comme l'a déclaré le Père Cédric Burgun, vice-doyen de la Faculté de Droit canonique de Paris : « *Le pape ne tranche pas la question du débat doctrinal. Mais il lève les ambiguïtés sur la question du droit, et rend valides, et licites, ces mariages qui seront célébrés sous les conditions édictées par Rome* ». ⁷

La mise en œuvre des dispositions pourra s'avérer délicate dans le cas où ce serait un prêtre diocésain qui viendrait recevoir les consentements. Il paraît cependant facile de manifester l'embarras qu'il y aurait pour les futurs époux à échanger leur

(7) RCF, 5 avril 2017.

consentement devant un prêtre qu'ils ne connaissent pas, et qu'ils ne reverront probablement jamais de leur vie. Beaucoup désirent justement qu'un prêtre connu et estimé, parfois de leur parenté, célèbre leurs fiançailles et leur mariage. La « mesure du possible » dont parle le document romain est assez large pour faire valoir auprès de l'évêque du lieu les difficultés pratiques de son application. D'autant plus qu'il est prévu qu'il « puisse concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité ». L'idéal serait que l'évêque, pour de bonnes raisons pastorales, donne délégation purement et simplement aux prêtres de la Fraternité pour célébrer les mariages de leurs fidèles. L'envoi de la notification du mariage au diocèse, demandé dans la lettre du 27 mars 2017, ne pose aucun problème, puisqu'elle se fait déjà dans tous les districts de la Fraternité.

Pour que ces dispositions romaines en faveur des mariages dans la Tradition puissent être reçues sans doute ni ambiguïté par tous les prêtres, le Supérieur général, Mgr Bernard Fellay, a demandé à des canonistes et à des pasteurs qui ont une longue expérience du ministère, de rédiger – sous l'autorité de la Maison générale – un directoire définissant une discipline commune pour tous les districts de la Fraternité Saint-Pie X.

(DICI – 11/04/2017)



PÈLERINAGE DE CHARTRES À PARIS

*« Mon Cœur Immaculé
sera ton refuge... »*

**samedi 3, dimanche 4 et
lundi 5 juin 2017**

Renseignements et inscriptions :

- **responsable romand :** Stéphane Perruchoud / tél. 079 577 28 85



PÈLERINAGE DE BOURGUILLON

à N.-D. gardienne de la foi

mardi 1^{er} août 2017

Renseignements :

Maison « Domus Dei »
Route de la Vudalla 30
1667 Enney
tél. 026 921 11 38



PÈLERINAGE À FATIMA

centenaire des apparitions

18 au 21 août 2017

Pèlerinage International FSSPX

Renseignements :

Mme Giordanengo
tél. 0039 33 339 33 339



JOURNÉES DE PRIÈRES ET DE PÉNITENCE

auprès de St Nicolas de Flüe

**samedi 26 et dimanche
27 août 2017**

Renseignements :

Priorat St. Niklaus von Flüe
Solothurnerstrasse 11
4613 Rickenbach SO
tél. 062 209 16 16



MGR BERNARD FELLAY

LETTRE AUX AMIS ET BIENFAITEURS N° 87

Chers amis et bienfaiteurs,

Il y a cinq cents ans, Martin Luther se révoltait contre l'Église, entraînant à sa suite un bon tiers de l'Europe – ce fut probablement la perte la plus importante que l'Église catholique ait eu à subir durant son histoire, après le schisme d'Orient de 1054. Il a ainsi privé des millions d'âmes des moyens nécessaires au salut, les éloignant non d'une organisation religieuse parmi d'autres, mais bel et bien de l'unique Église fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont il a nié la réalité surnaturelle et la nécessité pour le salut. Il a complètement dénaturé la foi, dont il a rejeté les dogmes fondamentaux que sont le saint Sacrifice de la messe, la présence réelle dans l'Eucharistie, le sacerdoce, la papauté, la grâce et la justification.

Au fondement de sa pensée, qui est celle du protestantisme dans son ensemble aujourd'hui encore, il y a le libre examen. Ce principe revient à nier la nécessité d'une autorité surnaturelle et infaillible qui puisse s'imposer aux jugements particu-

liers, et trancher les débats entre ceux qu'elle a pour mission de guider sur le chemin du Ciel. Ce principe clairement revendiqué rend tout simplement impossible l'acte de foi surnaturel, qui repose sur la soumission de l'intelligence et de la volonté à la Vérité révélée par Dieu et enseignée par l'Église avec autorité.

Le libre examen, érigé en principe, rend non seulement inaccessible la foi surnaturelle qui est la voie du salut¹, mais aussi il rend impossible l'unité dans la Vérité. Il a ainsi établi en principe l'impossibilité pour les protestants du salut éternel, et de l'unité dans la Vérité. Et de fait la multiplication des sectes protestantes ne cesse d'augmenter depuis le XVI^e siècle.

Devant un spectacle si désolant, qui ne comprendrait les efforts déployés maternellement par la véritable Église du Christ pour rechercher la brebis perdue, qui ne saluerait ses nombreuses tenta-

(1) « *Celui qui ne croira pas, sera condamné* », Mc 16, 16.

tives apostoliques pour libérer tant d'âmes enfermées dans ce principe fallacieux qui leur interdit l'accès au salut éternel ? Ce souci du retour à l'unité de la vraie foi et de la vraie Église traverse les siècles. Il n'est pas du tout nouveau ; que l'on considère la prière du Vendredi Saint :

Prions pour les hérétiques et les schismatiques, afin que notre Dieu et Seigneur les arrache de toutes les erreurs et qu'il daigne les ramener à notre sainte Mère, l'Église catholique et apostolique.

Dieu tout-puissant et éternel, qui sauvez tous les hommes et voulez qu'aucun d'eux ne se perde ; regardez les âmes trompées par la ruse diabolique, afin que les cœurs de ceux qui errent, ayant déposé toute perversité hérétique, se repentent et reviennent à l'unité de votre vérité. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Ce langage traditionnel ne laisse aucune place à la confusion si largement répandue aujourd'hui au nom d'un faux œcuménisme. Les mises en garde de la Congrégation du Saint-Office en 1949, à la suite de plusieurs documents pontificaux, dont le plus important est certainement l'encyclique de Pie XI *Mortalium animos* (1928), ces justes mises en garde semblent désormais lettre morte. Pourtant les dangers de cet irénisme œcuménique, dénoncé par Pie XII dans *Humani generis* (1950)

sont immenses et gravissimes, car il décourage les conversions au catholicisme. Quel protestant, voyant louer les « richesses » et « vénérables traditions » de la Réforme de Luther, éprouverait le besoin de se convertir ? Et d'ailleurs, le mot même de « conversion » est actuellement banni du vocabulaire catholique officiel, dès lors qu'il s'agit des autres confessions chrétiennes.

En outre, cette nouvelle attitude, faite de louanges pour le protestantisme et de repentances pour le catholicisme, cause – c'est un constat – la perte de la foi chez d'innombrables catholiques. Chaque sondage interrogeant la foi des catholiques montre les ravages que produit cet alignement effarant sur le protestantisme. Combien de catholiques sont atteints au XXI^e siècle par ce que l'Église a condamné, jusqu'au Concile, sous le nom d'indifférentisme ? Erreur funeste qui affirme que tout le monde est sauvé, quelle que soit sa religion. Erreur qui s'oppose frontalement à l'enseignement de Notre Seigneur lui-même et de toute l'Église à sa suite. Pourtant, en dénonçant cette erreur contre la foi catholique bimillénaire, l'on passe immédiatement pour un fanatique ou un dangereux extrémiste.

C'est aussi au nom de ce nouvel œcuménisme qu'a été inventée la nouvelle liturgie. Elle entretient avec

"ENSEMBLE VERS LE MILIEU"

La Conférence des évêques suisses (CES) a décidé d'associer aux 600 ans de la naissance de saint Nicolas de Flüe (1417-1487), les 500 ans de la Réforme de Luther, pour « faire mémoire de ce qui a conduit

[catholiques et protestants] à leur division et célébrer ce qui les unit aujourd'hui au-delà de toute différence » (sic). Une journée nationale de commémoration et de célébration de ces deux jubilé fut organisée le samedi 1^{er} avril à Zoug, sous le slogan : « Ensemble vers le milieu ». Un milieu doctrinalement tiède où l'on mélange le chaud et le froid, un milieu œcuménique où l'on confond le vrai et le faux. (fsspx.news – 18/04/2017)



ENSEMBLE VERS LE MILIEU
500 ANS DE LA RÉFORME -
600 ANS NICOLAS DE FLÜE
JOURNÉE NATIONALE
DE COMMÉMORATION ET
DE CÉLÉBRATION
SAMEDI 1^{er} AVRIL 2017, ZOUG



la Cène protestante des rapports tels que plusieurs théologiens protestants ont pu affirmer la possibilité pour leurs coreligionnaires d'utiliser le nouveau missel catholique, ainsi Max Thurian à Taizé. Et pendant ce temps, les enfants de l'Église catholique se voyaient privés des plus beaux trésors de la louange divine et de la grâce. Dieu merci, Benoît XVI a courageusement déclaré que la liturgie pluriséculaire n'avait jamais été abrogée, mais – pendant plus de 40 ans, dans le monde entier – la réforme liturgique postconciliaire a éloigné des millions de fidèles des églises, car ils n'y trouvaient plus ce qu'ils attendaient de l'Église catholique.

Comment s'étonner dès lors que cet œcuménisme censé promouvoir l'unité des chrétiens ne fasse que bien peu de progrès ?

Mgr Marcel Lefebvre, dès le Concile, dénonça cette nouvelle façon de procéder avec les protestants, qui s'abritait sous le nom d'œcuménisme. De fait, ce vocable très élastique exprime une manière générale de voir et de faire, introduite dans l'Église au moment de Vatican II. Il s'agit d'une bienveillance affichée envers tous les hommes, d'une volonté arrêtée de ne plus condamner l'erreur, d'une recherche tous azimuts de 'ce qui nous unit' plutôt que de ce qui nous sépare... Et ce qui aurait dû n'être que le premier pas d'une démarche vers l'unité, dans le cadre d'une *captatio benevolentiae*, s'est transformé rapidement en une recherche voulue pour elle-même, devenue sa propre fin ; une quête incessante à la poursuite d'une vérité indéfinie. Elle s'est alors écartée de

sa fin objective : le retour à l'unité de l'Église de ceux qui l'ont perdue. Ainsi le sens du mot œcuménisme a été changé, le concept d'unité a été modifié, et les moyens pour y parvenir ont été faussés.

A la clarté traditionnelle d'une Église qui sait être la seule vraie et qui le proclame haut et fort, s'est substituée une doctrine nouvelle et incertaine – mélange d'autodénigrement repentant et de relativisme post-moderne ("nous ne possédons pas toute la vérité", par exemple) –, ce qui conduit actuellement une majorité de catholiques à renoncer à l'affirmation qu'il n'y a qu'une seule voie de salut, et que nous tenons de Jésus-Christ lui-même : « *Je suis le chemin, la vérité et la vie ; nul ne vient au Père que par moi* »².

On a subrepticement changé le sens du dogme « Hors de l'Église pas de salut » par des idées confuses, jusqu'à altérer l'affirmation de l'identité de l'Église du Christ et de l'Église catholique. Le cardinal Walter Kasper, alors président du Conseil pour la promotion de l'unité des chrétiens, voyait dans la nouvelle définition de l'Église (*subsistit in*) ce qui a rendu tout simplement possible l'œcuménisme promu depuis le Concile. Venant d'une telle personnalité, c'est un aveu de taille, à prendre au sérieux !

(2) Jn 14, 6.

Voilà, en quelques mots, pourquoi nous ne pouvons pas célébrer dans la joie le 500^e anniversaire de la Réforme protestante. Bien au contraire, nous pleurons cette cruelle déchirure. Nous prions et œuvrons, à la suite de Notre Seigneur, pour que les brebis retrouvent le chemin qui les conduira sûrement au salut, celui de la sainte Église catholique et romaine.

Nous prions aussi pour que soit abandonné bien vite cet irénisme illusoire et pour qu'à sa place renaisse un vrai mouvement de conversion, tel qu'il existait avant le Concile, en particulier dans les pays anglophones.

Enfin, en ce centenaire des apparitions de Notre Dame aux trois petits bergers de Fatima, nous prions également pour que soient entendus les appels de la Très Sainte Vierge Marie. Elle a promis la conversion de la Russie, lorsque le Souverain Pontife voudra bien consacrer explicitement ce pays à son Cœur Immaculé. Redoublons nos prières et sacrifices, afin que la promesse de la Mère de Dieu devienne réalité, sans tarder.

Qu'elle daigne avec son divin Fils, *cum prole pia*, vous bénir en ce temps pascal, et nous conduire tous à la béatitude éternelle.

Dimanche de Pâques 2017

† BERNARD FELLAY

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL



LA PAROLE DE MGR LEFEBVRE

LA JURIDICTION DANS LES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le prêtre ne doit pas être un isolé. Il doit être rattaché à une famille. Il doit l'être soit par l'intermédiaire d'un diocèse, soit par l'intermédiaire d'une famille, d'une famille religieuse, une famille sacerdotale. Alors, rattaché à cette famille, il est aussi rattaché à l'Église.

A l'occasion de ces ordinations sacerdotales, je voudrais insister, attirer votre attention, mes chers amis, sur le fait que ces ordinations, non seulement au sacerdoce mais toutes les ordinations qui vous sont conférées, renforcent en vous la vertu et le fait de l'unité : de l'unité dans l'Église et par l'Église, de l'unité dans le temps avec tous ceux qui vous ont précédés dans le sacerdoce, sacerdoce qui se rattache au sacerdoce des Apôtres, sacerdoce qui se rattache à celui de Notre Seigneur Jésus-Christ. Le sacerdoce a été transmis à travers les siècles, à travers les générations de prêtres par les évêques successeurs des Apôtres, par ceux qui par la filiation épiscopale donnent aussi la filiation sacerdotale, filiation apostolique, filiation à Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, le Grand Prêtre, le seul Prêtre, le vrai Prêtre au sacerdoce duquel nous participons.

Une unité de foi

Cette unité à travers le temps se manifeste surtout dans l'unité de la foi, unité de la foi que les Apôtres ont eue en Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils ont affirmé la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. « *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant* », a dit Pierre à Notre Seigneur Jésus-Christ¹. Étant Fils du Dieu vivant, Notre Seigneur Jésus-Christ était le Grand Prêtre par excellence. Saint Pierre affirmait donc la vérité du sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et bientôt d'ailleurs, ils allaient le constater eux-mêmes le jour où, réunis dans le Cénacle, Notre-Seigneur leur confierait le grand mystère du sacerdoce qu'il voulait leur donner et auquel ils devaient participer : « *Hoc facite in meam commemoratiónem* » (Lc 22, 19). « *Faites cela en mémoire*

(1) Mt 16, 16.

de moi. Faites cela par la vertu que je vous donne, par la vertu du sacerdoce que je vous confère. » Notre-Seigneur ensuite, réalisera son sacrifice sur le Calvaire. Alors les Apôtres, conscients du sacerdoce auquel ils participent, conscients de cette union à Notre Seigneur Jésus-Christ dans la grâce du sacerdoce, le transmettront à d'autres. Ainsi, d'année en année, les évêques transmettent le vrai sacerdoce à ceux auxquels ils confèrent la grâce de l'ordination sacerdotale.

Et si aujourd'hui cette grâce va vous être donnée à des degrés divers, mes chers amis, eh bien, vous pouvez avoir cette conviction que c'est la même grâce que les Apôtres ont reçue dans le Cénacle, la même grâce qu'ils ont conférée eux-mêmes à leurs successeurs et que vous allez recevoir, vous aussi. Vous allez participer, d'une manière plus grande, plus parfaite au sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il y a donc

une unité, une unité parfaite dans le temps, dans cette foi que vous avez dans le sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ et dans la grâce qui vous est conférée.

Une unité de vie

Ce n'est donc pas seulement une unité de foi, c'est aussi une unité de vie. Car c'est bien la vie de la grâce qui vous est conférée d'une manière toute particulière, d'une manière plénière je dirais, en ce sens que recevant la grâce du sacerdoce, participant au sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ – surtout vous qui allez être ordonnés prêtres – vous recevrez cette paternité de la grâce que vous aurez à donner, à conférer aux autres. Désormais cette grâce n'est plus seulement pour vous, elle est aussi pour les autres. Quelle grandeur, quelle sublimité dans cette unité, unité de foi, unité de vie que nous avons et que nous communiquons avec Notre Seigneur Jésus-Christ et avec tous ceux qui ont succédé à Notre Seigneur Jésus-Christ dans la grâce du sacerdoce !

Une unité de juridiction

Et j'ajouterai qu'il y a non seulement une unité de foi, une unité de vie, mais il y a aussi une unité de juridiction d'une certaine manière parce que, par la grâce du sacerdoce, est communiquée au moins



radicalement cette juridiction sur les âmes, ce pouvoir sur les âmes, pouvoir de guider les âmes. Elle sera en pratique donnée d'une manière plus concrète, d'une manière plus réelle dans le ministère qui vous sera confié, qui vous sera affecté. Et si certains doutaient de cette juridiction qui vous est donnée, je pense que le droit canon est suffisamment clair pour nous montrer que les circonstances particulières et extraordinaires dans lesquelles nous vivons, en cette incroyable crise de l'Église, correspondent bien à celles prévues par le droit afin que la vie de la grâce ne cesse pas, afin que ceux qui possèdent ces richesses spirituelles que le Bon Dieu leur confère, que le Bon Dieu leur donne, puissent les transmettre, que ces richesses ne soient pas stériles mais qu'elles puissent s'appliquer aux âmes. Alors vous ne devez pas douter que cette grâce sera vraiment transmise à ceux à qui vous la transmettez. Et nous pouvons même ajouter que cette unité de juridiction existe précisément dans la mesure où nous faisons partie d'une famille à l'intérieur de l'Église.

Le prêtre en effet, ne doit pas être un isolé, il ne doit pas ne pas être rattaché à une famille. Il doit l'être soit par l'intermédiaire d'un diocèse, soit par l'intermédiaire d'une famille, une famille religieuse, une famille sacerdotale. Rattaché à cette famille,

il est aussi rattaché à l'Église. C'est pourquoi il est si important pour nous, d'être attachés profondément à la famille dont nous faisons partie. Aujourd'hui, comme dans les autres ordinations, nous avons la joie d'accueillir parmi nous des membres de familles religieuses et nous les accueillons avec joie précisément parce qu'ils font partie de familles qui sont à l'intérieur de l'Église. Et quand bien même ces familles n'auraient pas reçu une approbation officielle, absolument canonique de la part des autorités de l'Église, on peut dire en vérité qu'elles reçoivent une consécration et une reconnaissance implicite par le fait même qu'elles sont dans l'Église, qu'elles vivent dans l'Église, qu'elles reçoivent aussi le sacerdoce de l'Église.

Nous devons avoir conscience de cette unité

Et pour nous, mes chers amis, nous faisons partie de cette Fraternité sacerdotale Saint-Pie X qui a été reconnue par l'Église et qui, si elle a été supprimée, l'a été d'une manière parfaitement illégale et parfaitement injuste. Elle est encore reconnue. Elle l'est certainement, d'une manière sinon explicite du moins implicite, par le fait même que ceux qui ont autorité dans l'Église nous appellent à Rome, nous demandent de venir comme fondateur, comme Supérieur de la

Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Et nous sommes persuadé qu'avec la grâce de Dieu, dans les temps qui viendront – quand ? Dieu seul le sait, peu importe, les années ne comptent pas pour Dieu – nous sommes persuadé que justement étant dans cette unité du sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ, étant dans cette unité de foi de l'Église, étant dans cette unité de la grâce de l'Église, dans cette unité de juridiction de l'Église, il n'est pas possible que nous ne soyons pas reconnus un jour par les autorités de l'Église, d'une manière officielle. Alors nous devons avoir conscience de cette unité.

C'est pourquoi nous déplorons d'autant plus le départ de certains de nos membres. Sans doute, cela est dû aux circonstances dans lesquelles nous vivons : circonstances où le doute s'instaure partout, où les esprits sont troublés ; circonstances qui veulent que, étant d'une certaine manière un corps de combat de première ligne, facilement ceux qui sont en première ligne deviendront des francs-tireurs, ils se croiront avoir une mission particulière. Mais il est dangereux de se constituer en franc-tireur : on peut non seulement ne pas accomplir la volonté de Dieu, ou la volonté des supérieurs, mais on peut aussi détruire, involontairement sans doute, l'œuvre que le Bon Dieu nous demande d'accomplir. Et s'ils



peuvent être excusés d'une certaine manière par le fait que nous sommes très dispersés, que physiquement nous sommes très éloignés les uns des autres dans ce ministère qui absorbe notre activité, cependant étant données les années qu'ils ont passées dans cette maison, étant donnés les liens qui les unissaient à la Fraternité, il est douloureux, il est triste de penser qu'ils ont cru devoir nous quitter. Et nous prions Dieu afin qu'ils comprennent que leur place est dans la Fraternité et que leur activité sacerdotale doit s'exercer à l'intérieur de la Fraternité, à l'intérieur d'une famille sacerdotale, sinon elle risque fort d'être stérile et de ne pas être bénie par Dieu.

Un chef influencé par les idées modernes ne rompt pas l'unité

C'est pourquoi j'insiste aujourd'hui particulièrement sur cette unité entre nous. Sans doute il est plus facile pour des familles religieuses qui sont des familles monacales, qui forment des monastères, il est plus facile pour elles de maintenir cette unité. Pour nous qui sommes très dispersés par la nature même de notre Fraternité sacerdotale, l'unité peut paraître quelquefois plus difficile. Eh bien, si elle est plus difficile, justement elle demande que nous ayons des liens plus forts, plus solides, plus résolus afin de demeurer unis les uns aux autres et de travailler au règne de Notre Seigneur Jésus-Christ dans cette famille religieuse qui est, encore une fois, unie à l'Église de toujours et unie à l'Église d'aujourd'hui, et même unie, je dirais, à ses chefs. S'ils sont influencés par les idées modernes auxquelles nous ne pouvons pas adhérer, s'ils sont influencés par des idées de ce droit nouveau, comme le disait Léon XIII (droit qui a été condamné par Léon XIII et par tous ses prédécesseurs), si en ce sens nous ne nous sentons pas parfaitement en communion de pensée avec ceux avec lesquels nous devrions être en pleine communion de pensée, eh bien, cela importe peu. Cela ne rompt pas cependant cette unité, car à travers leurs personnes, qui devraient être

parfaitement soumises à la Tradition, parfaitement soumises à ce que leurs prédécesseurs ont enseigné, nous sommes quand même réunis par eux, à cette apostolicité qui descend à travers tous les souverains pontifes jusqu'au pontife régnant aujourd'hui. Et en cela nous devons être persuadés, convaincus que nous sommes justement intimement, plus que n'importe qui, membres de la sainte Église ; et qu'avec tous les membres de l'Église, nous luttons pour le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, même si certains d'entre eux, hélas, par leur conduite, par leurs pensées, par leurs écrits, par leurs actes même, ne favorisent pas le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cela a été de tous les temps d'ailleurs dans l'histoire de l'Église. Alors maintenons cette unité, mes chers amis, soyons unis les uns aux autres et soyons unis dans le temps au sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ. Soyons unis aussi dans cette foi profonde que nous devons garder en Notre Seigneur Jésus-Christ. Demandons-le à la très sainte Vierge Marie.

Demandons à la très sainte Vierge Marie, Mère de l'Église, d'être toujours ses enfants et de travailler toujours avec elle au règne de son divin Fils.

MGR MARCEL LEFEBVRE

(Homélie à Écône, 22 mars 1980)



CRISE À L'ORDRE DE MALTE

L'Ordre de Malte a connu ces derniers mois de graves événements qu'il est utile de connaître, car, au-delà de l'Ordre lui-même, ils éclairent la personne et le gouvernement du pape François.

Les faits connus

Résumons les faits, du moins autant qu'on les connaisse, car tout n'a pas filtré en dehors de l'Ordre et du Saint-Siège. Le 6 décembre 2016 le grand maître de l'Ordre de Malte, Fra Matthew Festing, un Anglais, avait convoqué le grand chancelier¹ Albrecht Freiherr von Boeselager, en présence de deux témoins : un autre dignitaire de l'Ordre et le cardinal Raymond Burke, cardinal "patron" de l'Ordre², et lui a demandé de remettre sa démission. Durant de nombreuses années jusqu'en 2014, Boeselager avait le titre de grand hospitalier de l'Ordre, et en tant que tel avait la responsabilité directe de *Malteser International*, l'organisme de l'Ordre de Malte chargé des missions

caritatives et de l'assistance internationale. À la suite d'une enquête interne qui aboutit l'an dernier à un rapport, Boeselager a été jugé responsable d'avoir laissé distribuer des préservatifs et des contraceptifs, y compris abortifs, dans certains pays d'Afrique et d'Asie (Birmanie, Kenya, Soudan du Sud), dans le cadre des programmes d'aide sanitaire et médicale de l'Ordre. « Il y a une évidence claire de l'implication de *Malteser International* dans des projets sanitaires – prévention du sida, d'autres maladies sexuellement transmissibles et planification des naissances – qui incluent la distribution de contraceptifs », écrit le rapport cité par le journaliste Riccardo Cascioli³.

Différents organismes des Nations Unies tels que le Programme pour le développement accordent des millions de dollars de financement à des associations, en échange du

(1) Équivalent de ministre de l'Intérieur de l'Ordre.

(2) C'est-à-dire représentant du pape auprès de l'Ordre de Malte, nommé par le pape François lui-même.

(3) *La nuova bussola*, 02/02/2017.



L'ORDRE SOUVERAIN
MILITAIRE ET
HOSPITALIER DE SAINT
JEAN DE JÉRUSALEM OU
"ORDRE DE MALTE"

Créé en 1048 par des marchands de l'ancienne république maritime d'Amalfi qui construisent à Jérusalem une église, un couvent ainsi qu'un hôpital, afin de pouvoir prêter assistance aux pèlerins, l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem est approuvé par le pape Pascal II en 1113.

La fondation du royaume de Jérusalem par les Croisés amène l'Ordre à assumer aussi la protection militaire des malades et des pèlerins. À la mission hospitalière s'ajoute donc la défense de la chrétienté. La croix blanche à huit pointes est adoptée comme insigne de l'Ordre et elle le demeure jusqu'à ce jour.

En 1530, l'empereur Charles Quint cède l'île de Malte aux Chevaliers et il est établi que l'Ordre doit rester neutre dans les guerres entre pays chrétiens. L'appellation d'Ordre « de Malte » date de cette époque.

Le but de l'Ordre de Malte est la pratique de la charité chrétienne par des œuvres d'assistance envers les malades, les pauvres, les victimes de guerres, grâce à ses établissements de soins et à ses formations sanitaires mobiles. L'Ordre compte aujourd'hui 13'500 membres et 100'000 bénévoles qui sont présents dans plus de cent pays.



soutien des politiques de contrôle des naissances ou de prévention du sida. Et Boeselager aurait couvert ces pratiques, alors que l'Ordre de Malte a pour but non seulement l'assistance des pauvres et des malades, mais aussi la défense de la foi et de la doctrine catholique⁴. C'est pourquoi, au terme d'une procédure disciplinaire, Albrecht von Boeselager a été destitué de ses fonctions, avec l'assentiment du cardinal Burke. L'Ordre a dit qu'il y avait eu d'autres facteurs "confidentiels" en jeu, ainsi qu'un "défaut de confiance".

Boeselager a protesté contre ces accusations et n'a pas accepté son limogeage. Fort de son amitié avec le secrétaire d'État du Vatican le cardinal Pietro Parolin et d'autres personnages haut placés au Vatican, ainsi que de la récente nomination de son frère Georg dans le conseil d'administration de l'IOR, la banque du Vatican, il a fait appel à l'intervention du Saint-Siège. La Secrétairerie d'État du Vatican, au nom du pape François, a nommé le 22 décembre 2016 une commission d'enquête sur cette affaire.

Le lendemain, l'Ordre, par la voix de son grand maître, a répondu qu'étant souverain, il ne pouvait admettre d'ingérences indues de la part de la Secrétairerie d'État dans son gouvernement interne.

(4) La devise de l'Ordre est « *protection de la foi et service des pauvres* ».

L'Ordre de Malte est en effet reconnu comme un sujet de droit international – équivalent d'un État, mais sans territoire – par une centaine d'États dans lesquels il a une représentation diplomatique. Il jouit d'un siège extraterritorial à Rome, et exerce des fonctions de souveraineté par ses propres organes.

L'Ordre a des rapports privilégiés avec le Saint-Siège, mais en toute autonomie. Une contestation s'étant élevée à ce sujet sous le pape Pie XII, un tribunal spécial de six cardinaux a rendu en 1953 une sentence qui reconnaît que l'Ordre de Malte dépend du Saint-Siège comme institut de vie consacrée (donc pour ce qui concerne la vie religieuse de ses membres ayant fait des vœux religieux), mais qu'il jouit de prérogatives souveraines et est indépendant du Saint-Siège pour tout ce qui relève de son gouvernement.⁵

L'intervention du Saint-Père

Le pape a convoqué Fra Festing au Vatican le 24 janvier 2017. Au terme d'un entretien tendu, il a exigé du grand maître sa démission immédiate. Selon des sources bien informées, il lui a ordonné d'écrire sa lettre

(5) On trouve la confirmation de ce statut dans *l'Annuaire pontifical*, où l'Ordre est cité une seule fois, non parmi les ordres religieux, mais parmi les ambassades accréditées auprès du Saint-Siège.

de démission sur place. Le vaticaniste Marco Tosatti parle d'« *une manœuvre inédite et certainement unique : les pressions exercées personnellement par le pape sur le grand maître de l'Ordre de Malte, afin qu'il démissionne* »⁶. Le pape a obtenu ce qu'il voulait, mais il a fait violence au droit : il n'avait aucun titre légitime pour intervenir dans les affaires intérieures d'un ordre souverain, et encore moins pour exiger la démission de son grand maître.

Le 25 janvier le cardinal Parolin a écrit au nom du pape au Conseil souverain de l'Ordre une lettre brutale dans les manières et très dure dans son contenu : tous les actes du grand maître et du Conseil de l'Ordre à partir du 6 décembre sont déclarés « nuls et nonavenus ». Boeselager est réintégré dans ses fonctions. Annuler et rendre invalides tous les actes accomplis par le maître Festing et le Conseil souverain, cela signifie désavouer et annuler totalement le gouvernement de l'Ordre. La manière la plus explicite d'affirmer que c'est le pape qui commande.

Le cardinal Parolin ajoute que « dans le processus de renouveau qui apparaît nécessaire, le Saint-Père nommera un délégué personnel ». Donc, selon le pape qui juge l'Ordre de Malte trop conservateur, un « processus de renouveau » est nécessaire, et ce processus sera dirigé par lui à

(6) *Vatican Insider*, 02/02/2017.

travers son représentant. Renouveau vers quoi ? Selon quels principes ? Il est clair que le pape François veut des changements substantiels. En d'autres termes, l'Ordre de Malte est désormais sous le contrôle du pape par l'intermédiaire de l'administrateur qu'il a nommé, Mgr Becciu, numéro deux de la Secrétairerie d'État. Puisque la compétence du Saint-Siège ne concerne pas le gouvernement interne de l'Ordre, cette décision sans précédent est un abus de pouvoir. Comme l'a noté l'hebdomadaire britannique *The Catholic Herald*, la décision du pape équivaut à une annexion pure et simple.

L'intervention du pape François désavoue ce qu'avait encore affirmé le pape Benoît XVI. Accueillant au Vatican 5'000 opérateurs de l'Ordre de Malte le 9 février 2013⁷, il avait dit dans son discours : « *L'occasion de cette rencontre nous est offerte par la célébration du neuvième centenaire de la concession du privilège solennel *Piæ postulatio voluntatis*, le 15 février 1113, par lequel le pape Pascal II mettait la toute jeune "fraternité hospitalière" de Jérusalem, dédiée à saint Jean-Baptiste, sous la tutelle de l'Église et la rendait souveraine en la constituant en un Ordre de droit ecclésial avec la faculté d'élire librement ses supérieurs, sans interférence de la part d'autres autorités laïques ou religieuses.* »

(7) Deux jours avant sa renonciation au souverain pontificat.

Chacun peut mesurer la différence de ton entre les deux papes : hauteur de vue, connaissance de l'histoire, respect de la tradition et des institutions d'un côté, brutalité sans nuances de l'autre.

Derrière ces événements, plusieurs questions sont en jeu :

- **La conformité des activités caritatives à la loi naturelle et à la morale catholique.** Au sujet de la distribution de contraceptifs et de produits abortifs dans les pays pauvres, il y a une ligne de partage à l'intérieur de l'Ordre. Les Allemands, comme Boeslager, soutiennent une position plus « libérale », disant qu'il n'est pas toujours facile d'appliquer les principes dans certaines situations. Pour obtenir l'argent de l'ONU, il faut faire des compromis. De fait, l'intervention du pape est venue blâmer le courant qui dans l'Ordre est plus fidèle à la doctrine catholique immuable. « Celui qui, au mépris du Magistère de l'Église, favorise la contraception et l'avortement, et viole ses propres vœux, mérite aujourd'hui d'être réhabilité. Celui qui défend l'enseignement de l'Église et l'intégrité morale des institutions auxquelles il appartient, finit sur le banc des accusés », écrit Roberto de Mattei⁸.

(8) *Correspondance romaine*, 24/12/16.

• **L'enjeu est aussi la Constitution de l'Ordre.**

Selon cette Constitution, les membres de l'Ordre de Malte sont divisés en trois classes. Seuls les membres de la première classe ont fait les trois vœux de religion et sont consacrés⁹. Les membres de la deuxième classe se sont engagés à vivre de manière exemplaire selon les enseignements et les préceptes de l'Église catholique et les principes de l'Ordre. La troisième classe se compose de membres qui ne prononcent pas de vœux religieux ou de promesse.



Albrecht von Boeselager représente le courant qui voudrait « laïciser » ou séculariser l'Ordre de Malte, le rendre plus semblable à une ONG¹⁰ humanitaire. La classe dirigeante actuelle représente au contraire la fidélité aux racines religieuses de l'Ordre. La physionomie chevaleresque de l'Ordre « représente l'antithèse du misérabilisme et de l'égalitarisme professés par qui gouverne aujourd'hui l'Église »¹¹. Grâce à l'intervention du pape, le pre-

mier courant pourrait renforcer sa position avec des modifications qu'il souhaiterait apporter à la Constitution de l'Ordre, afin de donner un plus grand poids dans le gouvernement aux deuxième et troisième classes au détriment des religieux, de manière à favoriser la composante allemande, désormais absente parmi les profès, mais bien représentée dans les deux autres classes.

• **En arrière-plan de la crise actuelle se trouve un mobile inavoué :** les intérêts économiques et financiers qui

tournent autour de l'Ordre de Malte. Le courant qui sort victorieux du litige voit s'aplanir la route vers le contrôle de l'Ordre et surtout de sa caisse qui est une des causes de la discorde, vu que l'Ordre manipule des millions.

- Bien qu'il ne soit jamais nommé, il est certain pour les observateurs de la vie vaticane que **le cardinal Raymond Burke est visé indirectement à travers ces décisions du pape**. François a nommé Mgr Becciu comme délégué pontifical, qualité en laquelle il assumera toutes les tâches du cardinal patron. Qui est laissé là, comme s'il n'existait pas. Le cardinal Burke a commis la faute d'être le chef de file des quatre cardinaux qui ont manifesté ouvertement leurs

(9) Ces religieux ne sont qu'une cinquantaine, sur les 13'500 membres que compte l'Ordre. Le grand maître est choisi exclusivement parmi les religieux.

(10) Organisation non gouvernementale.

(11) Roberto de Mattei, *Correspondance romaine*, 17/01/2017.

doutes théologiques et moraux concernant l'exhortation sur la famille *Amoris lætitia*. Sa nomination comme patron de l'Ordre de Malte en novembre 2014 avait été une rétrogradation par rapport au poste de préfet du Tribunal de la Signature apostolique qu'il occupait alors. Cette fois-ci il est envoyé dans l'île de Guam, une île perdue de l'océan Pacifique, pour un temps indéterminé, afin, officiellement, d'enquêter sur un cas

d'abus sexuel commis il y a 40 ans par un évêque, alors jeune prêtre.

Le 26 avril 2017, le Saint-Père a reçu les membres du Conseil complet d'Etat de l'Ordre de Malte. Le 29 avril 2017, ce Conseil, composé de 55 membres, a élu l'Italien Fra' Giacomo Dalla Torre, 72 ans, à la charge de lieutenant du Grand maître de l'Ordre pour un an. Mais l'intervention du pape aura laissé des traces profondes.

ABBÉ HERVÉ GRESLAND



VIE DE LA TRADITION

OUI AUX RASSEMBLEMENTS « OUI À L'ENFANT » !

Depuis 2008, neuf fois par année, la Fraternité Saint-Pie X organise en Suisse des heures de prière pour les enfants non-nés et leurs parents. Ces événements sont importants, et ce sous plusieurs aspects.

En tant que Suisses, nous sommes habitués à ce que la majorité décide : nous le vivons à chaque votation. Mais la majorité fait-elle l'opinion publique ? Je ne le crois pas. Ce sont toujours les minorités qui produisent les majorités.

Nous ne sommes pas beaucoup !

« Mieux vaut 50 personnes actives, résistantes, adroites, bien éduquées,

qu'un million d'égoïstes, de paresseux, d'incapables », écrivait Jean Ousset. Et Lénine disait : *« S'il s'était trouvé à Petersbourg en 1917 un millier de personnes qui savaient vraiment ce qu'elles voulaient, nous n'aurions jamais pu prendre la Russie par la force. »* Il n'y aurait certainement jamais eu le communisme. Cela aurait épargné à des millions de personnes des souffrances

indicibles durant le XX^e siècle. Mais ces gens n'étaient pas à Petersbourg en ce temps-là, malheureusement !

On n'a pas seulement besoin de bonnes idées, mais aussi des gens qui s'engagent pour la vérité. *« Aussi longtemps qu'une idée, bonne ou mauvaise, ne trouve pas un groupe qui la met en œuvre, elle reste sans effets »* (Jean Ousset). Autrement dit : si les défenseurs de la vie ne se manifestent pas publiquement, la situation dans notre pays ne s'améliorera pas. Ne vivons-nous pas tous les jours dans nos pays des situations comparables à la scène du Jardin des Oliviers : les Apôtres dorment et Judas est actif ?

La valeur de l'éducation

« On éduque et on éduque, et au final les enfants nous imitent toujours ! » Ainsi une devise du cours de parents SESK¹. Quel père et quelle mère n'a pas senti déjà très tôt, qu'il ou elle retrouvait ses erreurs chez leurs enfants ? On peut également reprendre cette citation positivement : celui qui s'engage publiquement pour les commandements de Dieu montre à ses enfants ce qui est juste et ce qui vaut la peine. Une fois adultes, les enfants l'imiteront et leurs enfants aussi.

(1) Le cours de parents SESK *Starke Eltern – Starke Kinder*® / *Parents Plus*®, est un cours conçu par le « Deutsche Kinderschutzbund », et offert depuis 2011 par le service de la Protection de l'enfance suisse.

« L'exemple vaut mieux que les mots ! », dit un autre adage du même cours. Le bon exemple est la chose la plus importante en matière d'éducation. La conscience des enfants est formée sur l'exemple des parents. L'enfant pratiquera d'autant plus le bien s'il le retrouve chez ses parents. Par conséquent, la manière dont les parents organisent les temps libres des enfants est déterminante, ainsi que les lieux où ils les emmènent : à la messe, aux prières publiques, en promenade ou au cinéma.

Une manifestation pacifique

L'événement comprend deux choses : la prière et le témoignage. La prière ouvre le cœur des passants et profite même aux absents. Le témoignage gagne les cœurs et les esprits des passants pour les enfants non-nés.

Les rassemblements "Oui à l'enfant" sont consciemment paisibles et ne veulent pas provoquer. Cependant, il y a eu dans le passé à plusieurs reprises des perturbations provenant de groupes favorables à l'avortement (pour cette raison, il est parfois plus judicieux de laisser les enfants en bas âge à la maison). Il est néanmoins surprenant de voir à quel point l'engagement pour les enfants non-nés rend les gens furieux et agressifs. Inévitablement, on se doit de penser à une parole qui nous vient de Goethe : *« Le seul thème vrai et plus profond de l'histoire du monde et des hommes, qui*

contient tous les autres, reste le conflit de la croyance et de l'incroyance. »

Un mot pour les jeunes

Je trouve important que les jeunes participent à ces rassemblements. Chaque chrétien, jeune ou vieux, doit agir en protecteur de la vie. Les jeunes doivent façonner le futur de leur pays, ils sont les adultes de demain. Au niveau naturel, la vie humaine est la chose la plus belle et la plus précieuse que l'on puisse trouver sur terre. Je suis sûr que les passants sont impressionnés lorsqu'ils voient à chaque rassemblement le nombre de jeunes présents !

Qu'est-ce que cela change ?

Nos rassemblements ont-ils du succès ? Le succès est toujours relatif et, en réalité, pas le plus important. Nous faisons une bonne œuvre, agréable à Dieu, et nous savons que *« les guerriers combattent et Dieu donne la victoire ! »*, comme le dit sainte Jeanne d'Arc.

N'oublions jamais lorsque nous sommes sur une place publique, les mots réconfortants du Seigneur : *« Celui qui me reconnaît devant les hommes, je le reconnaîtrai devant mon Père divin »* (Mt 10, 32).

ABBÉ PASCAL SCHREIBER



VIE DE LA TRADITION

JOURNAL DE ROUTE DU DISTRICT DE SUISSE

1^{er} au 6 mars 2017

Le Carême est un temps d'examen. Au sein du district de Suisse, la règle en vigueur prévoit que tous les catéchumènes désirant recevoir le baptême lors de la vigile pascale doivent passer un examen auprès du supérieur de district. Le supérieur examine si le candidat fait preuve des connaissances religieuses nécessaires pour recevoir le baptême. L'anxiété du catéchumène est bien visible avant de passer cette épreuve. Mais c'est

également un moment de vérité pour le prêtre qui, pendant de nombreux mois, voire des années, a préparé le candidat en lui enseignant la foi catholique. Le résultat de l'examen est aussi une évaluation de son travail personnel.

Au cours de ma visite canonique à Genève j'ai le privilège de présider à deux de ces examens. Il s'agit de deux jeunes gens qui attendent avec impatience leur entrée dans l'Église catholique et qui ont préparé sérieusement

cette étape. En tant que prêtre de la Fraternité il nous arrive de temps en temps d'entrer en contact avec des personnes ayant vécu ce que nous appelons une « conversion ». C'est chaque fois une histoire différente, mais elle est toujours poignante, surtout à l'époque où nous vivons.



d'un authentique « grenier-fort » du XVIII^e siècle¹. Il faut deux grandes et lourdes clés pour ouvrir les portes « blindées » de la petite maisonnette, dans laquelle on peut tenir debout, qui contient plusieurs documents bien conservés dont le contrat d'achat manuscrit de la maison, daté de 1725.

Durant mon séjour à Genève, deux évêques sont passés au Prieuré. « *Il n'y a rien de spécial à cela* », me dit calmement le prieur. Les confrères de Genève sont habitués à la présence des évêques. D'ailleurs Mgr Alfonso de Galarreta – en voyage en ce moment – réside ici. Ce sont Mgr Bernard Fellay puis Mgr Bernard Tissier de Mallerais qui passent par là. Pour moi, une heureuse surprise.

12 mars 2017

Ce n'est de loin pas la première fois que je me rends, un dimanche de carême, à Masevaux. Un petit groupe de la communauté de Rickenbach m'accompagne. Depuis plusieurs décennies, une représentation de la Passion est jouée en allemand dans cette petite ville de Haute-Alsace. Cette œuvre, écrite par un prêtre, l'abbé Auguste Schmidlin (1878-

Le prieur profite également de l'occasion pour me faire visiter une dépendance extérieure, la chapelle des Rousses, une petite ville touristique sur sol français, près de la frontière suisse. Une maison est attenante à la chapelle. Le complexe – à la lisière des forêts idylliques du Jura – se trouve au-dessus d'un lac, à 1'100 mètres d'altitude. C'est accompagné des abbés Mouroux et Herrbach que j'ai le plaisir de visiter cette maison. Ici, le temps semble s'être arrêté dans les années 50. Le point culminant de la chasse au trésor est la découverte

(1) Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les fermes du Haut-Jura présentaient beaucoup de risques d'incendie avec la grande cheminée de bois, les façades recouvertes de tavaillons, le foin entassé dans la grange. Pour limiter les dégâts en cas de sinistre, les Jurassiens ont eu l'idée de construire ce que l'on appelle les greniers-forts. Cette petite construction, faite de plateaux de bois très épais, recouverte de tavaillons, sans fenêtre, dotée d'une double porte très épaisse à la serrure et à clef très importante, située à une quarantaine de mètres des habitations, permettait d'abriter les biens les plus précieux.

1943), fait revivre au public le grand drame de la Rédemption du début à la fin, c'est à dire de l'adieu à Béthanie jusqu'à la Résurrection.

Tout est composé pour laisser une profonde impression au public : le caractère traditionnel de l'œuvre demeuré inchangé, le grand nombre d'acteurs (environ 200 personnes), le magnifique décor, une représentation de quatre heures et demie, un langage poétique mais facile à comprendre. Le texte qui s'appuie sur les Saintes Écritures regorge de citations bibliques.

Malheureusement cette année, lors de la première représentation, plusieurs travées sont demeurées vides. Cela n'est pas surprenant, sachant que de nos jours, les souffrances et la mort de notre Sauveur ne préoccupent plus beaucoup l'individu et la société. Pendant combien de temps ce jeu de la Passion sera-t-il encore présenté ? Les organisateurs seront-ils encore motivés lorsqu'il y aura davantage de monde sur la scène que dans les tribunes ?

J'encourage vivement les fidèles suisses à se rendre à Masevaux l'année prochaine. Mise à part une représentation moderne de la Sainte Cène, le magnifique spectacle enchante le cœur et incite à la méditation.

20 au 22 mars 2017

Grâce aux locaux disponibles, le prieuré d'Oberriet accueille un stage de formation continue pour les prieurs et recteurs germanophones des districts d'Allemagne et de Suisse. Les 15 participants se penchent sur des thèmes de gestion et profitent de l'occasion pour échanger points de vue et expériences. Prières communes et rencontres chaleureuses marquent également cette fructueuse rencontre.

25 au 31 mars 2017

Saint François de Sales disait qu'une seule âme valait un diocèse. C'est sur la base de cette célèbre citation que je prêche une retraite d'une



semaine pour trois diocèses ! Il s'agit de la retraite préparatoire à l'ordination au sous-diaconat de trois séminaristes d'Écône.

Ce premier ordre majeur implique le don total de soi à Dieu par le vœu de chasteté et l'obligation de réciter le bréviaire au nom de l'Église. Cette importante étape nécessite donc une sérieuse préparation. Comme je l'ai dit plus haut, nous sommes un petit groupe et nous mangeons à la même table. Cela me rappelle que les membres de la Fraternité sont ordonnés au titre de la « table commune » (*titulus mensæ communis*). Au sujet de ce titre d'ordination il faut comprendre que l'assurance de la subsistance est donnée au clerc qui aspire aux ordres majeurs. La signification des divers titres a pratiquement disparu de nos jours. Mais c'est en connaissance de cause que Mgr Lefebvre a choisi jadis ce titre pour la Fraternité. Il voulait souligner la grande valeur de la vie de communauté, source de sanctification.

Les exercices spirituels se déroulent à Enney. Une magnifique semaine de beau temps. Une météo d'empereur – comme disent les Autrichiens – et la beauté du paysage invitent à la promenade pendant les temps libres. Certains sont d'avis que le sommet de la Vudalla est un lieu de contemplation idéal !



13 au 17 avril 2017

J'ai passé les cinq jours, du jeudi saint au lundi de Pâques, à cinq endroits différents ! Le point culminant fut la vigile pascale à Delémont avec le baptême de deux adultes : un homme dans la force de l'âge et une jeune écolière primaire reçoivent l'eau du baptême sur leur front et deviennent membres du Corps mystique du Christ. Deux baptêmes d'adulte et une moyenne de 80 fidèles à la messe du dimanche témoignent de la vitalité de la communauté.

Ces cinq journées intensives se terminent le lundi de Pâques par un mariage à Rheinhausen. Le cadre de la fête est restreint mais grand est le don de la grâce de Dieu. Je profite de mon voyage à Rheinhausen pour visiter la florissante école des Dominicaines. Quand sera créée la première école des Dominicaines dans le District de Suisse ?

P.S.



LES GLOIRES DE MARIE AU XX^E SIÈCLE

« Je veux que vous priiez le chapelet tous les jours. Je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé, et la communion réparatrice des premiers samedis. » (Notre Dame à Fatima)

Voici résumées les demandes mariales en 1917, en l'année du 4^e centenaire de la Réforme de Luther (1517), du 2^e centenaire de la franc-maçonnerie (1717), du 75^e anniversaire de la conversion d'Alphonse Ratisbonne (1842). Cent ans plus tard, Luther est à l'honneur (!), la maçonnerie plus arrogante, la conversion des juifs plus désirable.

La consécration de la Russie dépend du Saint-Père; mais les autres appels s'adressent à tous: comment y répondrons-nous adéquatement? Voici quelques exemples vivifiants.

Trois fils de saint François

Des ligues se formèrent, telles la *Légion de Marie*¹ (Dublin, 1927) ; l'*Armée Bleue de Notre-Dame de Fatima* (Plainfield, New Jersey, 1947) ;

(1) Dont le rayonnement s'étendra jusqu'en Asie. Cf. Rose Hu, *Avec le Christ, dans les prisons de Chine*, éd. Clovis.

la *Prière des hommes à Marie* (en diverses paroisses de France). Toutes joignent l'apostolat à la prière, comme l'eau débordant d'un vase trop plein.

Parmi les apôtres ardents du saint Rosaire, signalons trois fils de saint François.

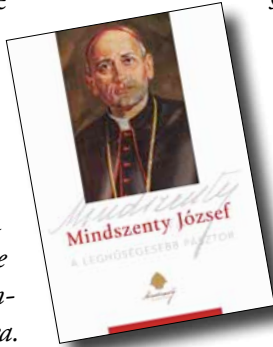
Deux sont connus: **Maximilien Kolbe (1894-1941)**, Polonais, encore novice, fondateur (1917) de la Milice de l'Immaculée, spiritualité basée sur le don total à Marie pour devenir un instrument « de reconquête du monde à Dieu par l'Immaculée ». **Padre Pio de Pietrelcina (1887-1968)**, capucin stigmatisé, inspirateur (1939) des *Groupes de prière* répandus sur tous les continents: « *Soyez des foyers de foi et d'amour au milieu desquels le Christ lui-même est présent, chaque fois que vous vous réunissez pour prier le Rosaire, assister à la sainte messe et recevoir les sacrements.* »

Le **père Petrus Vallohek**, franciscain, revenant de captivité (1946), se rendit à Mariazzell, le sanctuaire autrichien, pour implorer la libération de son pays du joug communiste. Une voix intérieure lui dit : « *Faites ce que je dis. Priez le Rosaire et il y aura la paix.* » Le père lança une croisade du Rosaire « *pour la réparation des offenses faites à Dieu, la conversion des pécheurs et la paix du monde* ». Le pape Pie XII a déclaré (1949) : « *Si Vienne tombe aux mains des communistes, l'Europe tombera. Si Vienne résiste, l'Europe résistera* ». À l'automne 1954, le père Petrus organisa une grande procession mariale au centre de Vienne avec le chancelier fédéral Figl en tête, tenant à la main son chapelet et un cierge allumé. En avril 1955, plus de 700'000 Autrichiens (10% de la population) s'engagèrent à réciter le Rosaire tous les jours, selon la demande de Notre-Dame à Fatima. Contre toute attente humaine, le 13 mai 1955, la Russie soviétique acceptait l'indépendance de l'Autriche, et, durant le mois du Rosaire, les dernières troupes soviétiques quittaient le pays.

Un million de familles

Le pays voisin, la Hongrie, n'eut pas le même bonheur, mais nul

doute qu'il pria intensément. Le jour de son élévation à la dignité de prince-primat de Hongrie (1945), Mgr Joseph Mindszenty (1892-1975) adjura les fidèles : « *Soyons un peuple de prière. Si nous réapprenons à prier, nous posséderons une source inépuisable de force et de confiance. Je mets ma confiance en ces millions et millions de prières des pèlerinages et dans le chapelet de ma Mère.* »



En 1948, il déclare : « *Mon vœu le plus profond serait qu'un million de familles hongroises prennent le chapelet à la main et supplient Marie.* » Et dans une de ses lettres pastorales : « *Nous voyons le doigt de Dieu dans les événements de l'Histoire, même dans les dangers et les orages. C'est pour cela que jamais ne fléchira notre confiance en Lui. C'est pour cela que nous vous appelons à mettre votre destin, par Marie, entre les mains de Dieu. Donnons à nouveau à la Vierge Marie le nom de Reine.* »

Écoutez encore sa prière : « *Marie, notre Mère, ce que nous endurons de peines, nous l'offrons en expiation. Que les soupirs et les pleurs, la peur, l'amertume, la plainte muette servent à l'expiation de nos péchés. Nous sommes prêts à souffrir, Mère douloureuse, autant que ton Fils le jugera*

LE ROSAIRE AVEC MONSIEUR MARCEL LEFEBVRE

« Mgr Lefebvre avait un grand amour de la sainte Vierge. (...) Ce livret rassemble les propos les plus suggestifs de notre vénéré fondateur sur les quinze mystères du rosaire.

Vous verrez à sa lecture combien Mgr Lefebvre était pénétré de la réalité des grands mystères de la foi catholique et combien il en vivait. Son regard contemplatif l'a conduit à admirer notamment ceux de l'Incarnation et de la Rédemption. Sa contemplation de Dieu l'amenait tout naturellement à communiquer à ses auditeurs son émerveillement et à affermir en eux les vertus chrétiennes aussi bien théologiques que morales, notamment les vertus de foi, d'humilité et de charité.

Je souhaite ardemment que la récitation fervente de votre chapelet attire quotidiennement sur l'Église et sur le monde les bénédictions divines spécialement à l'approche du centenaire des apparitions de Notre-Dame à Fatima.

Daigne Notre-Dame du Rosaire bénir cet ouvrage et en faire un instrument de la grâce de son divin Fils. »

Extrait de la préface de Mgr Bernard Fellay



bon pour notre salut. Cependant, nous t'en prions, relève la nation éprouvée comme Job et montre que tu es toujours notre Mère. »²

Le soulèvement du peuple hongrois fut durement réprimé par l'Armée rouge (oct.-nov. 1956). Il faut remarquer qu'actuellement le pays résiste assez bien aux vents idéologiques qui secouent le monde.

Au Brésil et au Chili

« Vous pouvez demander aux Brésiliens, disait Mgr Marcel Lefebvre, comment ils ont été délivrés du communisme (1964). Le communisme triomphait au Brésil. Eh bien, les femmes sont descendues par centaines de milliers dans les rues, récitant le

(2) Témoignage du Père Werenfried van Straaten, dans *L'Homme Nouveau*, 15/06/1975.

Rosaire. Invitées d'ailleurs par les évêques – pas par tous, mais par un certain nombre d'évêques – et par des mouvements catholiques, les femmes ont prié publiquement le chapelet, et le communisme s'est évanoui. Devant cette foule de gens priant dans les rues, les communistes ont eu peur et sont partis. »

Mgr Marcel Lefebvre, de retour d'un récent voyage au Chili témoignait aux séminaristes qu'il avait demandé aux Chiliens comment ils étaient arrivés, eux aussi, à se débarasser d'Allende (1973), tous ont répondu : « C'est la Vierge Marie ! Celle qui nous a délivrés du communisme, c'est la Vierge Marie », parce que, partout dans les familles, il y avait une croisade de rosaires et de prières à la Vierge Marie.³

(3) Conférence spirituelle, 12/09/1980.

Signalons encore la victoire du Rosaire aux Philippines, contre le dictateur Ferdinand Marcos (1986).

Solution d'une interrogation

On se demandera peut-être : pourquoi le communisme est-il revenu au Brésil, au Chili, pourquoi s'est-il établi en France, au Portugal, sous les traits du socialisme ? pourquoi tant de pays dans le monde sont plus que jamais sous la tutelle diabolique du socialisme laïciste ?

La réponse est simple : jamais ici-bas – sauf la Résurrection du Christ Jésus – il n'y a de victoire définitive. Or, après un effort, nous avons tendance à nous relâcher. La sagesse populaire dit : Il ne faut pas se reposer sur ses lauriers ; la sainte Écriture : Celui qui est debout, qu'il prenne garde de tomber ; l'*Imitation* : Qui n'avance pas recule. C'est notre faiblesse qui arme l'ennemi.

Deuxièmement, parce que l'ennemi ne renonce jamais. Chassé par la porte, il revient par la fenêtre ; entre-temps, il a affûté ses armes, s'est fait plus sournois. La victoire de Lépante (1571) fut décisive, elle ne fut pas définitive. Il fallut de nouveau arrêter l'islam aux portes de Vienne (1683). Aujourd'hui, l'islam conquiert l'Europe, avec l'appui des gouvernements libéraux. L'athéisme militant règne par les sectes, les politiciens et les mass media, soutenus

par « les idiots utiles », selon le mot de Lénine.

Contre les ennemis de Dieu et du genre humain, il faut ranimer notre foi en Notre Seigneur Jésus-Christ et vivre une vraie dévotion à sa très sainte Mère.

Préservés de la bombe A

Ce n'est pas seulement les nations que la bonne Mère protège et délivre, mais aussi ses enfants dévoués.

Dans les années 50, un violent incendie menaçait un village, près de Briançon. Tandis que les hommes se dépensaient en vains efforts, la Sœur de l'école réunit les enfants à l'église pour réciter le chapelet. Une forte pluie tomba, inattendue, et le village fut épargné.

Les villes d'Hiroshima et de Nagasaki étaient très peuplées, mais aussi les catholiques y étaient nombreux. Ce fut probablement une raison déterminante de les désigner pour cibles sous les bombes atomiques.

À Hiroshima⁴, huit pâtés de maisons (environ 1 km) séparaient l'endroit de l'impact de la bombe « Little boy » et une communauté catholique avec église attenante. L'église a été complètement détruite, mais fut miraculeusement préservée la maison où se trouvaient huit jésuites allemands. Non seulement tous ont survécu, mais tous ont vécu

(4) 6 août 1945.

bien au-delà de ce jour de désolation, sans maladie due aux rayons ni autre déficience à long terme! Interrogés très souvent⁵ par des scientifiques et du personnel médical, tous ont déclaré: «*Nous considérons que nous avons survécu parce que nous étions en train de vivre le message de Fatima: "Dieu veut que tout le monde ait la dévotion à mon Cœur Immaculé". Nous vivions et prions le saint Rosaire tous les jours.*»

Le père Maximilien Kolbe établit (1927) Niepokalanow, «*Cité de l'Immaculée*», près de Varsovie; le même apostolat le mena au Japon (1930), implantant une autre Cité mariale, baptisée «*Jardin de l'Immaculée*». Inspiré, il construisit cette maison derrière la colline par rapport à la ville. Lorsque, le 9 août 1945, la deuxième bombe A éclata sur Nagasaki, la cité mariale et ses habitants, consacrés à la sainte Mère et priant le chapelet tous les jours, furent protégés des funestes rayons par cette colline.

Prière en famille et communauté

«*Que la pieuse couronne du Rosaire soit dans toutes les mains et que, pour chanter ses gloires, elle rassemble dans les églises, les maisons, les hôpitaux, les*

(5) Plus de 200 fois d'après un des survivants, le père Hubert Schiffer, †1982.

prisons, aussi bien de petits groupes que de grandes assemblées de fidèles.»⁶

À Fatima, notre bonne Mère demandait le chapelet quotidien en famille et en communauté. Sœur Lucie, semble-t-il, n'a pas obtenu cette prière en commun, bien qu'elle le demandât plusieurs fois. Chaque soir, les membres de la Fraternité Saint-Pie X se réunissent et prient le chapelet à vos intentions et pour l'Église; d'autres communautés font de même. Depuis des siècles, par la récitation fervente du chapelet, les familles catholiques ont attiré et attirent d'immenses et innombrables grâces sur elles et l'Église, sur leur pays et le monde. Maintenons haut ce flambeau, comme le demandait le pape saint Pie V à toute la chrétienté pour repousser les ennemis de Dieu et des âmes; comme le demandait le pape Léon XIII instituant les prières après la messe basse: «*pour la conversion des pécheurs, pour la liberté et l'exaltation de notre sainte Mère l'Église*».

Ô Christ-Roi, que votre Règne arrive, par le triomphe du Cœur Immaculé!

SACERDOS

(6) Pie XII, encyclique *Ad Cæli Regnam*, 11/10/1954.



NOUVELLES DE SUISSE ET D'AILLEURS

TOTALITARISME DE LA PENSÉE !

Il aura été jusqu'au bout... ! Le gouvernement français, non satisfait d'avoir marqué le quinquennat qui va s'achever par moult mesures portant toujours plus atteinte au droit à la vie de l'enfant à naître et assurant la promotion de l'IVG (suppression du délai de réflexion, suppression de la notion de détresse, reconnaissance de l'IVG comme droit fondamental, instauration de quota d'IVG dans les établissements de santé...) vient d'adopter définitivement, dans un empressement volontaire et au travers de nombreuses navettes parlementaires, le texte étendant le délit d'entrave à l'IVG.

30'000 euros d'amende et 2 ans d'emprisonnement, c'est désormais ce qu'il en coûtera à quiconque sera accusé d'avoir exercé des pressions

morales et psychologiques sur des femmes en recherche d'information sur l'IVG ! Désormais, toute information susceptible de contredire le contenu du site gouvernemental d'information sur l'IVG est susceptible de tomber sous le coup de cette loi ; la "vérité" sur l'avortement n'est définie et autorisée que sur les supports gouvernementaux.

Nous assistons à un véritable totalitarisme de la pensée, à une atteinte à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion. Pire encore, cette loi, qui prétend sauvegarder la liberté des femmes, vient au contraire les museler en ce qu'elle leur interdit de témoigner des souffrances physiques et psychologiques qu'elles subissent suite à l'avortement, de la réalité de l'avortement qu'elles ont vécu. Ces souffrances sont interdites, niées par notre gouvernement ! Notre gouvernement se rend, ni plus, ni moins, coupable d'un délit d'entrave à la vie, d'un délit d'entrave à la liberté de la femme en la privant des moyens de s'informer en vérité sur l'IVG.

(*futur.ch* – 21/02/2017)



Les évêques catholiques de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest canadien publient la version française de leurs directives concernant l'accompagnement pastoral des personnes demandant le suicide assisté ou l'euthanasie. « *L'état objectif de péché (...) gravement désordonné* », mis en avant par ces évêques, rend impossible l'onction des malades ainsi que, dans certains cas, la célébration de funérailles chrétiennes.

Les lignes directrices pour la célébration des sacrements avec les personnes et avec les familles choisissant la mort par suicide assisté ou l'euthanasie se veulent un « *vade-mecum pour les prêtres et les paroisses* ». Publié en septembre dernier en anglais, il disponible depuis le 22 février 2017 en version française.

Les évêques évoquent la légalisation de l'aide médicale à mourir, votée par le Sénat canadien le 17 juin 2016. Elle est maintenant autorisée « *sur le plan légal, mais cela ne change en rien la loi morale* », écrivent-ils. « *Ces pratiques sont de graves affronts à la dignité de la vie humaine* ». La loi impacte l'activité pastorale de l'Église. « *Il est probable que des personnes envisageant de recourir au suicide assisté ou à l'euthanasie souhaiteront recevoir les sacrements de guérison (Pénitence et Onction des malades) et en feront*

elles-mêmes la demande aux pasteurs ou par l'intermédiaire de leurs proches, écrivent les évêques. De même, les pasteurs recevront des demandes pour célébrer les funérailles ecclésiastiques de personnes ayant été tuées à l'aide d'une de ces pratiques ».

Le document de 34 pages vise à répondre à la question liminaire, explicitée en introduction du document : « *Comment pouvons-nous répondre à ces demandes avec une sollicitude pastorale qui exprime le profond souci de l'Église pour le salut des âmes tout en protégeant la dignité des sacrements et la nature de ses rites funéraires ?* »

Une sollicitude qui prend des formes concrètes lorsqu'il s'agit de l'administration des sacrements. « ***Le pénitent n'a pas encore été tué ni ne s'est déjà suicidé, mais il a amorcé le processus, ce qui représente déjà une faute grave.*** Si le pénitent ne révoque pas sa demande, il sera inévitablement tué. Il se trouve alors dans un état objectif de péché qui est gravement désordonné ». La responsabilité du prêtre consiste à le lui rappeler. « *Si le pénitent, après avoir été informé de la gravité de la situation, désire connaître l'enseignement de l'Église sur ce sujet et est disposé à reconsidérer sa décision, le prêtre peut lui donner l'absolution, écrivent les évêques. Il y a, au minimum, un début de contrition, une volonté de reconsidérer sa situation et donc, éventuellement, de la rectifier* ».

Si, au contraire, « le pénitent n'est pas au moins disposé à considérer, dans la prière, d'annuler sa demande – maintenant qu'il sait qu'il commet un grave péché – il choisit donc de commettre un acte vraiment mauvais, c'est-à-dire qu'il décide de rester dans une situation de péché plutôt que de chercher à s'amender. Dans ce cas, le ministre aura besoin de remettre à plus tard l'absolution et ce jusqu'au moment où la personne soit dûment disposée ».

En ce qui concerne la demande des funérailles chrétiennes, « voici quelques éléments dont il faudrait également tenir compte. L'Église célèbre les funérailles chrétiennes pour les personnes qui ont été trouvées après s'être suicidées. Nous ne sommes pas toujours en mesure de déterminer la raison pour laquelle une personne a pris cette décision, ni la disposition de son cœur ».

Toutefois, dans le cas d'un suicide assisté ou d'euthanasie, « il est parfois

possible d'en apprendre davantage sur la disposition et la liberté de la personne souffrant d'une maladie chronique, surtout si c'est un cas reconnu qui retient l'attention du public. Dans de tels cas, il serait peut-être impossible de célébrer des funérailles chrétiennes. **Si l'Église refusait les funérailles chrétiennes à une personne, elle ne le ferait pas pour punir cette personne, mais pour reconnaître sa décision qui est contraire à la foi chrétienne, une décision qui est en quelque sorte connue et publique et qui fait du tort à la communauté chrétienne et à l'ensemble de la société** », assurent les évêques.

Pierre Pistoletti
(cath.ch – 25/02/2017)

✦ **Chez nous, Mgr Huonder a exclu du sacrement les malades recourant au suicide assisté :** « La volonté d'un patient de recourir au suicide assisté met le prêtre dans une "impossibilité complète" de lui administrer l'onction des malades. Car, dans de telles circonstances, les conditions de réception [du sacrement] ne sont pas remplies ». Cette déclaration de Mgr Huonder a fait grand bruit en Suisse alémanique, notamment sur les réseaux sociaux gérés par kath.ch. Des conceptions très opposées du rôle de l'Église et des sacrements ont surgi.
(cath.ch – 07/12/2016)



AU SUJET DE MEDJUGORJE

Mgr Ratko Perić (photo), évêque de Mostar, en Bosnie-Herzégovine, a rappelé le 26 février 2017, sur le site de son diocèse, sa position au sujet de Medjugorje : « *il ne s'agit pas de vraies apparitions de la bienheureuse Vierge Marie* ». Cette longue mise au point en italien – certainement pour qu'elle soit lue à l'extérieur du pays – publiée sur le site du diocèse de Mostar-Duvno et Trebinje-Mrkan, intervient alors que Mgr Henryk Hoser, envoyé spécial du pape François à Medjugorje, doit arriver sur place.

L'évêque mentionne toutes les enquêtes conduites jusqu'ici sur le « phénomène de Medjugorje » – Commission diocésaine de Mostar de 1982-1984, Commission élargie de 1984-1986, Commission de la Conférence épiscopale de Zagreb de 1987-1990, Commission de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi au Vatican de 2010-2014 et enfin évaluation de la même Congrégation de 2014-2016. « *Nous croyons que tout a été remis dans les mains du Saint-Père le pape François* ».

La position de la curie de Mostar, précise Mgr Ratko Perić, a été claire et résolue durant toute cette période : les « *phénomènes présumés sont à l'évidence non authentiques* »,

et ce, dès les premiers jours. Dans sa longue lettre, il expose les motifs de cette affirmation « *avec une pleine conviction et responsabilité* ».

Jacques Berset
(*cath.ch* – 01/03/2017)

« MONSTRUOSITÉ ABSOLUE »

Ras le bol de ces affaires de pédophilie dans l'Église ! Pourtant le livre du Fribourgeois Daniel Pittet cartonne et *France 2*, avec *Cash Investigation* du 21 mars 2017, interpelle à nouveau l'Église de France... Mais un mouvement apparaît dans l'opinion : « *Arrêtez de nous "bassiner" avec ces histoires* », nous ont fait savoir plusieurs amis de Cath-Info.

En faisons-nous trop ? La question est posée. De fait, la couverture ample du livre de Daniel Pittet (*Mon Père, je vous pardonne*, Ed. Philippe Rey) a remis le projecteur sur la manière dont l'Église a fait face aux abus des prêtres pédophiles. Il eût été surprenant que Cath-Info l'ignorât, d'autant que les abus ont longtemps bénéficié en Suisse d'un silence intolérable.

Aujourd'hui, le contexte a changé. Il est de bon ton de se jeter à bras raccourcis sur les évêques pour faire parler la « grande Muette », longtemps sourde aux cris des victimes et aveugle sur les agissements de certains. *Cash Investigation* a fourni un exemple de



harcèlement « inversé ». Les évêques français et même le pape ont eu droit à ces « interviews » arrachées entre deux portes, deux avions ou à l'audience de la place Saint-Pierre par des journalistes transformés en détectives. Pour ces derniers, aucun obstacle, quitte à bafouer les règles de la profession et à se mettre en scène comme les justiciers vengeurs.

Les sentiments sont partagés après deux heures d'une enquête coûteuse. D'un côté, les agissements répréhensibles de quelques abuseurs ont été réactualisés. Avec la même impression de dégoût qui prévaut à la lecture du livre de Daniel Pittet. Le pape parle d'ailleurs, dans sa préface, de « monstruosité absolue », de « péché effroyable radicalement contraire à tout ce qu'enseigne le Christ ». De l'autre côté, le film de *Cash Investigation* véhicule la désagréable sensation d'atteintes à la déontologie, comme l'affirment les évêques de France. Parler d'« exfiltration » de prêtres, un terme utilisé dans le monde de l'espionnage, est pour le moins abu-

sif. Comme est abusif le recours aux caméras cachées, trop systématique. Curieusement, les démarches de repentance de plusieurs conférences épiscopales sont tues, à part le geste du cardinal Barbarin à Lyon.

Et le bien de l'Église, son action sociale et éducative, son invitation permanente à suivre le Christ, ce bien mérite-t-il un silence équivalent à celui des abus, durant des décennies ? En étant aveugles sur ces aspects positifs et sourds à l'appel au respect de l'éthique, les enquêteurs français ont oublié que l'excès de dénonciations violentes peut aussi devenir un abus. Celui de notre conscience ouverte et justement informée.

Bernard Litzler
(*cath.ch* – 23/03/2017)

FAIT DIVERS : SALES CHRÉTIENS !

Ce fait divers est significatif : dimanche 9 avril, dernier dimanche avant Pâques, c'est pour les chrétiens, la fête des rameaux : l'entrée du Christ à Jérusalem. Il est de tradition que l'on remette des rameaux aux fidèles à la sortie de l'église.

Ce dimanche des rameaux, à l'église de la Chapelle, très bel édifice en contrebas du Sablon à Bruxelles, Anna (57 ans) et son amie Magdalena (30 ans), deux Polonaises qui travaillent à Bruxelles, sortent de la messe en polonais de 9h30, et se rendent à la gare du Midi toute



proche pour prendre le bus et rentrer chez elles.

Il est 10h45. Une fois passée la chapelle des Brigittines, elles sont dans le quartier arabe de Bruxelles et se font agresser par un homme, qui les injurie en arabe et en français, les traitant de « sales chrétiennes » et de « putes », parce que l'homme voyait les rameaux qu'elles avaient à la main. Magdalena se fait renverser et frapper à coups de pieds. On appelle la police, mais avant qu'elle n'arrive, l'homme s'enfuit.

Hématomes, douleurs mais pas trop sérieuses ; Magdalena ne porte pas plainte et remercie les policiers. Les deux femmes s'empressent de marcher vers leur arrêt de bus, les yeux baissés. Elles ne passeront plus par là à l'avenir et feront un grand détour pour atteindre leur arrêt de bus.

Nous allons certainement être considérés comme d'infâmes « populistes », pour avoir rédigé ces lignes et évoqué ce petit fait divers. Il vaut bien pour nous le titre du journal TV de RTL l'autre soir, sur « la discrimination d'un musulman ».

Il faut savoir aussi que la communauté polonaise de Bruxelles est très présente à l'église de la Chapelle, au bout des Marolles, qui sont devenues aujourd'hui un quartier avant tout musulman. Chaque dimanche, la Mission catholique polonaise orga-

nise 4 messes en polonais : 8h, 9h30, 11h et 17h30. Ces messes sont très fréquentées et l'église bondée. La communauté polonaise a déjà vécu des incidents du genre avec des musulmans et a désormais un service d'ordre à l'entrée qui surveille les fidèles entrant dans l'église, par peur d'un attentat.

Ce dimanche de Pâques, la première messe est à 7h et l'église ne pourra accueillir tous les fidèles tellement ces messes sont fréquentées. Il reste à espérer pour nos amis polonais que l'agressivité de certains musulmans pour les autres religions ne débouche pas sur un nouvel attentat.

Au lendemain des attentats de Dortmund et Stockholm, il faut réaliser que l'Europe est devenue le théâtre d'une guerre de basse intensité entre les islamistes et les Européens. Le retour des jihadistes du Moyen-Orient, accepté par nos gouvernants malgré les avertissements, et la poursuite du flux migratoire en provenance du même Moyen-Orient incitent à la plus grande prudence.

(Lepeuple.be – 13/04/2017)

TRUMP SIGNE CONTRE L'AVORTEMENT

Donald Trump a signé vendredi la loi votée par le Sénat le 30 mars 2017 permettant aux Etats d'interdire le transfert de fonds publics à l'avorteur industriel dénommé « planning familial ».

Dans les derniers jours de sa présidence, Obama avait fait voter en extrémis un texte obligeant les Etats à subventionner le « planning familial », alors qu'une quinzaine d'Etats avaient décidé de supprimer leurs subventions suite aux vidéos prouvant le trafic de morceaux de fœtus.

Le 30 mars, le Sénat a invoqué le « Congressional Review Act » qui permet dans les premiers mois du nouveau gouvernement de revenir sur des dispositions prises pendant les derniers temps du gouvernement précédent.

Le texte a été voté par 50 sénateurs contre 50. Le vice-président Mike Pence, président du Sénat, a dû voter lui aussi pour faire pencher la balance dans le bon sens.

On saluera le sénateur de Géorgie Johnny Isakson, venu en fauteuil roulant à la suite d'une double opération, pour retourner ensuite à l'hôpital.

Et l'on saluera évidemment Donald Trump qui n'a pas hésité à signer et promulguer cette loi.

(Les deux sénateurs républicains qui ont voté contre sont Lisa Murkowski et Susan Collins, qui s'étaient déjà opposées à la nomination de Betsy Devos comme ministre de l'enseignement.)

Yves Daoudal

(sur son blog : *yvesdaoudal.hautetfort.com* – 17/04/2017)



CAMP SAINT-JOSEPH

- garçons de 8 à 13 ans
au Col du Simplon (vs)

du 10 au 22 juillet 2017



Pour les parents qui le désirent, un transport en bus est organisé depuis la gare CFF de Vevey.

Renseignements et inscriptions :

Camp Saint-Joseph
Abbé Thibaud Favre
Prieuré Saint-Nicolas de Flue
Solothurnerstr. 11
4613 Rickenbach
tél. 062 209 16 16
camp.saint.joseph@gmail.com



CAMP NOTRE-DAME DES NEIGES

- filles de 7 à 12 ans
à Enney (FR)

du 4 au 14 juillet 2017

Renseignements et inscriptions :

Ecole Saint-François de Sales
Rue Gaudy-le-Fort 23 / 1213 Onex



CAMP SAINTE-ANNE

- jeunes filles (de langue
française) de 15 à 18 ans
à Wil (SG)

du 12 au 22 juillet 2017

Renseignements et inscriptions :

Camp Sainte-Anne
Noviciat St-Pie X / Biberacher Str. 2/1
88527 Unlingen - Allemagne
tél. 0049(0)7371 13736
fax : 0049(0)7371 13076



MARTIN LUTHER (1483-1546) ET LA MESSE CATHOLIQUE

Parmi les 95 thèses placardées par Martin Luther à la porte de l'église de Wittemberg le 31 octobre 1517, une devait entraîner les conséquences les plus durables et frapper au cœur la piété des fidèles, en bouleversant de fond en comble la théologie de la messe.

En 1520, Martin Luther a trente-sept ans. Il est en pleine possession de ses moyens et c'est l'année où il publie coup sur coup ce que l'on a appelé ses grands écrits réformateurs dans lesquels il exprime, avec une particulière vigueur, au moment même où il reçoit la bulle *Exsurge Domine*¹, les principales thèses qui marquent une rupture profonde avec l'enseignement traditionnel du magistère de l'Église catholique.

Parmi ces thèses, la plus importante, celle qui devait entraîner les conséquences les plus durables et frapper au cœur la piété des fidèles, va bouleverser de fond en comble la théologie de la messe. Elle est contenue dans son "*Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église*".

(1) Cette *Bulle contre les erreurs de Martin Luther et ses disciples* (15 juin 1520) de Léon X répond aux enseignements de Martin Luther et à ses 95 thèses.

Selon Luther la messe n'est pas un sacrifice

Abordant la question de ce qu'il nomme le « sacrement du pain », il écrit que ce « *qui retient ce sacrement captif consiste dans cet abus, de loin le plus impie, par quoi il est advenu qu'aujourd'hui rien, ou presque rien, n'est plus généralement admis dans l'Église, ni avec plus de persuasion, que de considérer la messe comme une bonne œuvre et comme un sacrifice.* »²

Nier que la messe fût un vrai sacrifice, c'était éradiquer son caractère essentiel et en changer totalement la nature. Martin Luther en est bien conscient puisqu'il écrit au même endroit : « *Je m'attaque ici à un fait considérable et dont il est peut-être impossible de venir à bout, affermi qu'il*

(2) Martin Luther, *Œuvres*, Ed. Labor et Fides, Genève 1966, tome II, pp. 181-182 (trad. Esnault).

a été par la longue pratique des siècles et approuvé d'un accord universel ; il s'est tellement établi qu'il serait nécessaire de faire disparaître et de changer la plus grande partie des livres qui gouvernent aujourd'hui l'opinion comme aussi toute la forme extérieure de l'Église. Il faudrait introduire un tout autre genre de cérémonies... »

A nouvelle théologie, en effet, doit correspondre une nouvelle liturgie qui, effectivement d'ailleurs, a peu à peu passé dans les faits, éliminant les parties essentielles de la messe pour aboutir au culte protestant luthérien.

Le cardinal Journet, dans une brochure peu connue, parue en 1937, où il met en parallèle la conception catholique de la messe et celle des Réformateurs, écrit : « **Les luthériens** admettaient que la messe pût, à la rigueur, être appelée un sacrifice commémoratif, en souvenir du sacrifice offert sur la croix. Suivant eux, en effet, on y consacre, vénère et reçoit le vrai corps et le vrai sang du Christ. Mais ils **niaient en tous cas deux choses. D'abord que le corps et le sang du Christ, présents sur l'autel, fussent offerts à Dieu. Puis qu'il y eût, sur l'autel, une victime ou un sacrifice pour l'expiation des péchés tant des vivants que des morts. Ils niaient donc qu'il y eût à chaque messe une offrande sacrificielle ayant, comme tout vrai sacrifice, une valeur expiatoire ou satisfactoire. La messe ne peut être don-**

née ni à Dieu ni aux hommes... Il est certain que la messe n'est pas une œuvre communicable à d'autres. Il est un autre scandale, beaucoup plus grave et très spécieux, qu'il faut écarter, à savoir que la messe est, comme on le croit partout, un sacrifice offert à Dieu »³. Telle est, brièvement résumée, la thèse luthérienne.

Elle est une promesse du Christ confirmée par un testament

Que reste-t-il de la messe, une fois ôté son caractère sacrificiel ? Ce n'est pas autre chose, affirme Luther, que « *la promesse que Dieu nous a faite de remettre nos péchés, et cette promesse est telle qu'elle a été confirmée par la mort du Fils de Dieu* ». Cette promesse est donc confirmée par un testament car « *le testament suppose la mort de celui qui a fait la promesse* » et ce « *testament de Christ a été préfiguré dans toutes les promesses de Dieu, dès le commencement du monde* »⁴.

« *Ainsi, continue-t-il, après la chute et pour relever Adam, il lui a été donné cette promesse disant au serpent : "Je mettrai de l'inimitié entre toi et la femme, entre ta descendance et la sienne ; elle t'écrasera la tête et tu guetteras son talon". Dans cette promesse, Adam a été porté comme dans le sein de Dieu... Après cette promesse en est*

(3) Abbé Charles Journet, *La Sainte Messe ou la permanence du sacrifice de la loi nouvelle*, pp. 3-4.

(4) M. Luther, *op. cit.*, p. 184.

venue une autre, faite à Noé, pour le temps qui le séparait d'Abraham. Le signe de cette alliance fut l'arc dans la nuée. C'est dans la foi qui s'y attachait que Noé et ses descendants trouvèrent un Dieu propice. Après cet homme, Dieu promit à Abraham de bénir toutes les nations en sa postérité. C'est là le sein d'Abraham, dans lequel ont été accueillis tous ses descendants. Ensuite il fit à Moïse et aux enfants d'Israël, mais surtout à David, la promesse qui concerne le Christ, par laquelle il révélait, avec la plus grande clarté, le sens de la promesse faite aux anciens. C'est ainsi que l'on parvint à la promesse du nouveau testament, la plus parfaite de toutes, par quoi sont promis ouvertement une vie et un salut gratuits, lesquels sont accordés à quiconque croit à la promesse »⁵.

La messe, ou Cène, ne serait donc pas autre chose que la promesse divine, ou le testament du Christ, signifié et mis en valeur par le sacrement du corps et du sang. Luther explique encore : « *Proprement, à considérer sa substance, la messe ne consiste donc en rien d'autre que les paroles du Christ déjà indiquées : Prenez et mangez, etc. C'est comme s'il disait : Voici, toi qui es un homme et condamné, je te parle, avant tout mérite et tout vœu de ta part, et je te promets le pardon de tous tes péchés ainsi que la vie éternelle, par le pur et gratuit amour que je te porte et parce que telle est la volonté du Père*

*des miséricordes. Et afin que tu sois entièrement assuré de cette promesse irrévocable que je te fais, je livrerai mon corps et je répandrai mon sang, pour confirmer ma promesse par cette mort même et en te laissant mon corps et mon sang pour signe et mémorial de cette promesse »*⁶.

Les deux seules réalités de la messe : la promesse et la foi

A la messe, il n'y aurait que deux réalités : la promesse divine et la foi de celui qui la reçoit : « *Tu vois ainsi, ajoute Luther, que pour célébrer la messe comme il faut, rien d'autre n'est demandé que la foi. La foi prend appui sur cette promesse, en toute confiance, elle croit à la véracité de Christ et de ses paroles et elle ne doute pas du don qui lui est fait de ces biens immenses »*⁷.

Quant au pain et au vin que Luther, bien qu'il rejette la transsubstantiation, croit réellement devenir le corps et le sang par juxtaposition des substances, ils ne sont que le signe et le mémorial du fait que la promesse a été scellée par la mort du testateur.

« *Dieu, répète-t-il, n'agit jamais ou n'a jamais agi autrement à l'égard des hommes que par la parole de sa promesse. Réciproquement, nous ne pouvons non plus, en aucun cas, agir autrement à l'égard de Dieu qu'en croyant en la parole de sa promesse...*

(6) M. Luther, *op. cit.*, p. 186.

(7) M. Luther, *op. cit.*, p. 187.

Mais lorsque les paroles de la promesse ne sont pas enseignées, quel exercice de la foi peut-il bien y avoir ? Or, sans la foi... quel culte y a-t-il ? C'est pourquoi, aujourd'hui, les prêtres et les moines, avec les évêques et tous leurs supérieurs, sont tous, à n'en pas douter, des idolâtres, vivant dans un état très dangereux, à cause de l'ignorance, de l'abus et de la moquerie dont est l'objet la messe, ce sacrement et cette promesse de Dieu »⁸.

Ce sont, selon lui, des idolâtres non seulement parce qu'ils ne voient ni n'enseignent que la messe, et en particulier les paroles de la consécration "Prenez et mangez, etc." ne sont que les signes de la promesse accomplie par l'unique sacrifice du Christ sur la croix et que l'on doit simplement croire, mais aussi et surtout parce qu'ils abolissent la foi en prétendant que la messe est un vrai sacrifice.

Seize ans plus tard, Jean Calvin, qui a fait sienne cette doctrine de Luther, s'exprime avec non moins d'énergie dans son *Institution chrétienne* (1536).

C'est, dit-il, Satan qui « a aveuglé quasi tout le monde de cette erreur pestilentielle qu'on crût la messe être

(8) *Ibid.*

sacrifice et oblation pour impêtrer la rémission des péchés ». Satan « ne dressa jamais une plus forte machine pour combattre et abattre le règne de Jésus-Christ »⁹. Le fond de son grief se découvre dans cette autre phrase : « Et la messe... à quoi tend-elle sinon que la passion de Jésus-Christ, par laquelle il s'est offert soi-même un seul sacrifice au Père, demeure ensevelie et supprimée ? »

Une théologie de la juxtaposition

L'argumentation des Réformateurs est extrêmement simple. Ils lisent dans l'épître aux Hébreux, spécialement aux chapitres IV à X, tout ce que dit saint Paul sur l'insuf-

fisance des sacrifices répétés de la loi ancienne et son remplacement par la nouvelle alliance. « De même que l'ancienne alliance, ou testament, a été inaugurée par Moïse en versant le sang des taureaux et des boucs, de même le Christ, "grand prêtre des biens à venir" et "médiateur d'une alliance nouvelle" a inauguré ce nouveau testament en versant son propre sang "car là où il y a testament, il faut nécessairement établir la mort du testateur". La loi ancienne n'était "que l'ombre des biens à venir". Le

(9) Lib. IV, ch. 18, nos 1 et 18.



grand prêtre devait entrer chaque année dans le saint des saints muni d'un sang qui n'était pas le sien. Le Christ "s'est offert lui-même à Dieu en victime sans défaut" avec son propre sang et il s'est ainsi "offert lui-même une seule fois pour enlever les péchés d'un grand nombre". Ainsi, conclut saint Paul, "nous sommes sanctifiés par l'oblation faite une fois pour toutes du corps de Jésus-Christ". C'est en effet par une oblation unique qu'il a rendu parfaits pour toujours ceux qui sont sanctifiés ».

Mais, pensent les Réformateurs, si le sacrifice du Christ pour la rémission des péchés a été accompli en une seule fois et s'il s'agit d'un sacrifice unique consommé par un prêtre unique qui offre une fois pour toutes son propre sang, comment peut-on dire que les messes qui se multiplient partout sont de vrais sacrifices ? Dans leur esprit, ces messes ne peuvent qu'ajouter d'autres sacrifices au seul véritable sacrifice de la croix, en se juxtaposant et même en se substituant sacrilègement à lui.

« Calvin, par exemple, entreprend de prouver que cette messe, quoiqu'elle soit parée et fardée, fait très grand déshonneur à Jésus-Christ, opprime et ensevelit sa croix, met en oubli sa mort, nous ôte le fruit qui nous en provenait. À la messe, d'après lui, un prêtre mortel se substitue au Prêtre Éternel, un autre sacrifice s'ajoute à celui de la croix consi-

déré comme imparfait, une nouvelle rédemption et une autre rémission que celle de la Croix nous sont proposées »¹⁰.

En mettant brutalement en concurrence le sacrifice de la croix et le sacrifice de la messe, en obligeant à choisir l'un ou l'autre et naturellement le sacrifice de la croix contre la messe, les Réformateurs ont rompu avec l'un des enseignements fondamentaux de la Tradition catholique, « *car, écrit le cardinal Journet, c'est folie, à nos yeux, de voir dans le sacrifice de la messe un sacrifice pouvant entrer en concurrence avec le sacrifice de la croix, un sacrifice juxtaposé, ajouté, substitué au sacrifice de la croix. Toute la substance de l'enseignement de l'Église sur ce point, l'intuition fondamentale qu'elle proclame contre le protestantisme, c'est, au contraire, que la messe est par essence un sacrifice dépendant du sacrifice de la croix, tout subordonné et tout référé au sacrifice de la croix, destiné uniquement à perpétuer, à prolonger jusqu'à nous le sacrifice parfait offert sur la croix une fois pour toutes »¹¹.*

La mise au point du cardinal Cajetan

Après la vaine entrevue qu'il eut à Augsburg avec Martin Luther, près d'une année après la fameuse affaire des 95 thèses de 1517, le cardinal

(10) Ch. Journet, *op. cit.*, pp. 5-6. Cf. *Inst. chrét.* lib. IV, ch. 18, n° 1, n°s 2 à 6.

(11) Ch. Journet, *op. cit.*, p. 6.



Luther devant le cardinal Cajetan

Cajetan s'attacha à la réfutation théologique des positions luthériennes pour remettre dans leur vraie lumière celles de l'Église catholique.

Au moment où commençaient les erreurs de Luther, Léon X lui écrivit pour lui demander un éclaircissement théologique sur la question du sacrifice de la messe. « *Cajetan a tellement bien compris la doctrine de Luther, dit le cardinal Journet. C'était un grand esprit et un merveilleux théologien. Il ne faussait pas la doctrine de l'adversaire pour la réfuter plus facilement* »¹². Il répondit au vœu du pape dans un petit opuscule et l'on peut se rendre compte qu'il inspira, pour leurs définitions, les Pères du Concile de Trente. Il se place d'ailleurs dans la ligne de saint Thomas d'Aquin et il reprend et développe l'explication déjà donnée en son temps par celui-ci.

(12) Dans une retraite sur la messe (en 1955), p. 35.

Le cardinal Cajetan reçoit bien sûr le texte de saint Paul dans toute son intensité et c'est aussi ce texte que le Concile de Trente commence par rappeler.

Ce sacrifice unique de la Nouvelle Alliance a été offert par le Christ existant alors sous ses apparences propres, d'une manière sanglante, visible et sensible pour les hommes vivant dans ce temps, à cet endroit, leur permettant d'y prendre part, comme le firent la Vierge, saint Jean, toute l'Église qui naissait au pied de la croix.

Cependant, tout le monde l'admet, le Christ n'a pas versé son sang seulement pour les hommes de ce temps-là, mais pour tous les hommes du passé, du présent et toutes les générations qui se succéderont.

D'autre part, Dieu, qui aurait pu nous sauver à distance, a voulu au contraire nous toucher pour nous sauver plus efficacement. C'est pourquoi le Verbe s'est incarné, il a souffert et il est mort au milieu de nous. C'est là le mystère de l'Incarnation.

Vient maintenant le point litigieux. Car, au contraire de Luther et du protestantisme, nous ajoutons que lorsque le Christ ne pourra plus nous toucher par les apparences elles-mêmes de sa passion sanglante, il voudra nous faire cette miséricorde de nous toucher encore à travers des apparences empruntées, étrangères, qui non seulement signifient mais

véhiculent jusqu'à nous la vertu de sa passion sanglante.

Voilà la raison d'être de la Cène et de la messe. Grâce à cette mystérieuse institution, le sacrifice de la croix, qui n'a duré qu'un instant, sera rendu présent visiblement et sensiblement à tous les lieux et à tous les temps sous des apparences empruntées et dans un rite non sanglant.

A parler rigoureusement, le sacrifice de la Nouvelle Alliance n'est pas répété : c'est impossible. Ce qui est répété, dit Cajetan, c'est le rite non sanglant, grâce auquel le sacrifice unique persévère au milieu de nous.

“La messe est le même sacrifice que celui de la croix”, dit le

Concile de Trente

Dans sa retraite sur la messe déjà citée, le cardinal Journet résume très clairement la doctrine de l'Église.

La réponse à faire aux Réformateurs, c'est que les messes ne surajoutent pas « *des sacrifices à celui de la croix, comme si celui-ci était imparfait ou s'était éteint. Le sacrifice de la messe est subordonné au sacrifice de la croix qu'il va véhiculer jusqu'à nous. C'est pourquoi le Concile de Trente a dit : “Loin de déroger au sacrifice de la croix, la messe est le même sacrifice que celui de la croix mais sous une présentation différente”. Pourquoi le Concile de Trente est-il fondé à répondre cela ? Parce que c'est le Christ qui offre comme grand prêtre. Et qui offre quoi ? Il offre*

lui-même, à la messe comme à la croix. C'est le même prêtre et la même victime, par conséquent le même sacrifice, mais sous une présentation différente : une fois le mode de l'offrande est sanglant, une autre fois non sanglant. Une fois c'est le Christ qui s'offre lui-même immédiatement sur la croix, sous ses apparences naturelles, et l'autre fois, il est offert par le ministère du prêtre, sous les signes visibles du pain et du vin, le pain signifiant son corps, le vin son sang, comme disjoints. Alors, il n'y a pas juxtaposition, concurrence au sacrifice de la croix, mais permanence, continuation, le rite non sanglant, qui se répète, étant là pour perpétuer l'unique sacrifice sanglant. »¹³

Il est important, pour ne pas prêter le flanc à la critique du protestantisme, d'employer un vocabulaire précis et de ne pas dire, comme cela se rencontre trop souvent dans des catéchismes catholiques par ailleurs parfaitement orthodoxes, que “la messe est le renouvellement du sacrifice de la croix”. Ce qui est renouvelé, ce n'est pas le sacrifice de la croix mais le rite non sanglant de la Cène qui nous rend nous-mêmes présents à l'unique sacrifice de la croix, au moment de la double consécration. Les conditions de temps et d'espace sont alors comme abolies et nous devenons mystérieusement mais réellement les contemporains de la Vierge, de saint (13) *Loc. cit.*, p. 34.

Jean et de l'Église naissante au pied de la croix sanglante. Car le rite non sanglant institué par le Christ pour nous rendre participants à son sacrifice enveloppe, sous des apparences étrangères et supportables pour la sensibilité humaine, l'essence et la réalité même de cet unique sacrifice.

Le soir du jeudi saint, à la Cène, ce que Jésus vient de rendre présent, c'est son corps "donné pour vous" et c'est son sang "répandu pour vous" et "répandu pour beaucoup" et saint Matthieu ajoute : "en vue de la rémission des péchés". À ce moment déjà, la passion est commencée, elle est en train de s'accomplir. Ce qui est déjà présent dans l'eucharistie, c'est le Christ en tant qu'immolé pour la rémission des péchés.

Il peut faire que la réalité de son sacrifice soit déjà présent à la Cène du Jeudi saint bien qu'il ne soit pas encore consommé sur la croix, comme il pourra faire qu'il soit encore présent dans toutes les messes qui répéteront le rite de la Cène bien que sur la croix il n'ait duré qu'un moment, parce que cette "momentanéité" était non celle d'une mort quelconque mais celle de la mort d'un Dieu éternel. C'est l'éternité de Dieu qui se trouve enclose, pour ainsi dire, dans cette

momentanéité du sacrifice rédempteur et lui assure sa permanence de façon à ce que toutes les générations, jusqu'à la fin du monde, puissent bénéficier non seulement des fruits du sacrifice mais de sa présence même, sous les apparences non sanglantes.

L'Église sera toujours contemporaine du sacrifice de la croix

Jusqu'à la fin du monde, l'Église sera toujours là, sous la croix et contemporaine du sacrifice de la croix. Dans sa retraite sur la messe, le cardinal Journet disait encore : « *Maintenant, le Christ est glorieux au ciel, mais il n'annule pas l'acte de sa croix sanglante en faisant descendre directement sur nous un*



rayon de sa gloire pour nous sanctifier. Non. Il continue de nous sauver par cet acte unique et indestructible, par cette momentanéité de la croix. Au moment de la transsubstantiation, il vient au milieu de nous glorieux, mais sans manifester les rayons de sa gloire, voulant au contraire nous sauver à travers un rayon de sa croix sanglante ; et c'est pourquoi le contact spirituel qui vient de la croix nous est signifié par la double consécration du pain et du vin, qui montre que le corps et le sang du Sauveur ont, un jour, été tragiquement séparés. C'est bien le Christ glorieux qui est contenu sous ces apparences du pain

et du vin, mais ces apparences ne nous réfèrent à lui qu'à travers le drame de son corps et de son sang jadis séparés. »¹⁴

Cette affirmation de la présence du sacrifice de la croix partout et chaque fois que la messe est célébrée est en profonde harmonie avec le mystère de l'Incarnation du Verbe. Elle découle de cette parole que nous rapporte saint Jean (3,16) : "Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle".

Selon le cardinal Journet, « on peut dire : il n'y a qu'un seul mystère chrétien dont découlent tous les autres, c'est le mystère de l'Incarnation ». Or ce sont précisément les implications de ce mystère qui ont été tragiquement méconnues par la Réforme protestante. « *Suivant la conception nouvelle, écrit-il, le drame de l'Incarnation rédemptrice s'est produit au principe du christianisme pour être aussitôt retiré dans les cieux et ne laisser dans l'histoire que le plus grand des souvenirs : toute la Cène se réduira bien vite à n'être qu'un symbole commémoratif* »¹⁵.

On oppose donc la pureté de la croix à l'"imposture" de la messe qui ne serait qu'une invention de Satan. Même processus dans le domaine de la Révélation. Selon la conception protestante, la prédication vivante

(14) *Loc. cit.*, p. 40.

(15) Ch. Journet, *op. cit.*, p. 22.



Joachim II de Brandebourg reçoit pour la première fois la communion en tant que luthérien en l'église St-Nicolas à Spandau

et infaillible du salut cesse à la mort du dernier apôtre. Il ne nous en reste plus que le recueil des Écritures. On oppose donc les Écritures à la prédication vivante et infaillible qui est à l'origine des Écritures mais qui continue à nous en donner le sens authentique. D'où le rejet de toute l'institution hiérarchique fondée pour conserver, développer et enseigner le dépôt de la Révélation.

Dieu a eu assez d'amour pour donner son Fils unique une première fois à Noël, le jour de l'Incarnation, et une seconde fois le Vendredi-saint, lorsqu'il est mort pour nous sur la croix. Mais l'amour de Dieu a été assez abondant, assez miséricordieux pour que l'Incarnation du Verbe ne nous soit pas arrachée le jour de l'Ascension et qu'elle nous soit

conservée jusqu'à la Parousie dans une Église qui, selon saint Paul, est le corps du Christ, unie à sa Tête, où la vérité révélée pourra atteindre tous les hommes et le sacrifice du Christ étendre sa présence et son contact à toutes les générations jusqu'au retour de Jésus dans la gloire.

L'Église est le moyen choisi par le Christ pour prolonger son Incarnation et continuer de toucher les hommes par son contact. C'est pourquoi elle peut être définie « *comme un épanchement de l'Incarnation, comme une expansion du Christ-Dieu* »¹⁶. Selon la belle formule de Bossuet, « l'Église, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué »¹⁷.

La messe changée en prédication

Tandis que l'Église, prolongation de l'Incarnation du Verbe, annonce un sacrifice rédempteur unique perpétué à travers les âges, « *Luther veut enfermer ce sacrifice rédempteur dans le passé, le couper de tout contact avec les âges postérieurs, le prêcher comme une chose entièrement révolue que la foi doit saisir comme absente : à ce prix seulement, pense-t-il, le sacrifice rédempteur sera unique* »¹⁸.

Il en résulte que non seulement le caractère sacrificiel de la messe doit

être effacé mais que le sacrement lui-même passe au second plan puisqu'il n'est que le signe de la promesse. Ce qui passe au premier plan, c'est l'annonce de la promesse par la prédication. Même le cœur du canon de la messe, c'est-à-dire la consécration, se réduit aussi à une simple prédication :

« *La messe, écrit Luther, est une partie de l'Évangile ; bien plus, elle est la somme et le résumé de l'Évangile. Qu'est donc l'Évangile, pour tout dire, sinon la bonne nouvelle du pardon des péchés ? Or, l'étendue et l'abondance de tout ce qui peut être dit du pardon des péchés et de la miséricorde de Dieu sont comprises dans ce raccourci qu'est la parole du testament. Il découle de là que les assemblées du peuple ne devraient pas être autre chose que des explications de la messe, c'est-à-dire de claires expressions de la promesse que Dieu a faite de ce testament. Car c'est ainsi que l'on enseignerait la foi et que l'on édifierait vraiment l'Église.* »¹⁹

Première conséquence, le canon romain, que l'on conservait encore mais expurgé de tout ce qui impliquait trop clairement l'idée de sacrifice, devait être dit à voix haute alors qu'en Occident, depuis le VIII^e siècle, l'usage s'était établi de le dire à voix basse pour signifier, par ce silence sacré, la grandeur de ce moment de l'action liturgique. Mais si cette action est comprise comme une pré-

(16) Ch. Journet, *L'Église du Verbe Incarné*, t. II, p. 581.

(17) Lettre à une demoiselle de Metz.

(18) Ch. Journet, *La sainte messe*, p. 21.

(19) M. Luther, *op. cit.*, p. 199.

dication et n'est que le récit, sur un ton narratif, des circonstances dans lesquelles fut faite la promesse, le silence devient une absurdité.

Deuxième conséquence, c'est l'inévitable introduction, surtout pour le canon, de la langue du peuple. Aussi Luther souhaite-t-il notamment qu'à l'instant des paroles de l'institution et de l'élévation de l'hostie et du calice, « *de même qu'il élève effectivement à notre vue le signe, ou sacrement, le prêtre prononce aussi à nos oreilles la parole, ou testament, à voix haute et claire, et qu'il le fasse dans la langue du peuple, quelle qu'elle soit, pour mieux éveiller la foi !* »²⁰



Troisième conséquence, s'il n'y a pas de perpétuation du sacrifice, si celui-ci est enfermé dans un moment du passé et la messe changée en une prédication, comme l'écrit Luther : « *Quant au fond même de la messe et du sacrement, nous sommes tous égaux, prêtres et laïques* »²¹. Plus besoin de consécration sacerdotale spécifique, tous les chrétiens étant égaux devant la promesse que leur apporte la seule Écriture et étant sauvés par la seule foi en cette promesse. Tous sont donc prêtres en vertu de leur baptême :

(20) M. Luther, *op. cit.*, p. 197.

(21) M. Luther, *op. cit.*, p. 198.

"Tous les chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique ; il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction..."²².

Ce qui fait le fond de la théologie luthérienne, c'est, comme l'a si bien diagnostiqué et analysé le cardinal Journet, un « spiritualisme de la désincarnation »²³.

Certes, « *Luther affirme comme nous que Dieu, qui pouvait sauver le monde du haut du ciel, l'a sauvé en effet par le contact corporel de sa passion sanglante. Où il innove, c'est quand il assure qu'il suffit que le sacrifice rédempteur soit entré jadis en contact avec le monde ; qu'il est inutile que la présence corporelle de la passion sanglante soit offerte aux hommes de tous les pays et de tous les temps ; que c'est assez qu'elle leur soit rappelée par la prédication* »²⁴. La messe n'est donc bien qu'une promesse comme celles faites jadis à Adam, à Noé dans l'arc-en-ciel, à Abraham, à Moïse, mais plus parfaite car elle est la dernière et

(22) M. Luther, *op. cit.*, p. 85 (*A la noblesse chrétienne...*)

(23) Cf. Ch. Journet, *L'esprit du protestantisme...*, p. 25.

(24) Ch. Journet, *La sainte messe...*, p. 19.

elle accomplit ce que les précédentes annonçaient.

“Une inconsciente nostalgie de la loi ancienne”

Il est vrai que la foi des anciens justes énumérés dans le chapitre XI de l'épître aux Hébreux est bien de même nature que celle du Nouveau Testament, mais, comme le précise saint Thomas, elle diffère d'état en raison de la condition des croyants. *« Les anciens justes attendaient la venue au milieu des hommes d'une Réalité encore absente et qui ne leur était proposée que sous de purs signes, de pures figures, capables tout au plus de la promettre... Dans le Nouveau Testament, les disciples croient une Réalité présente au milieu d'eux, non pas certes à découvrir comme dans le ciel, mais cachée sous le voile des signes et des figures. Les anciens, par la foi, touchaient en esprit le Christ corporellement distant et absent. Dans le Nouveau Testament, les disciples, par la foi, touchent en esprit le Christ corporellement présent au milieu d'eux. Et cette présence corporelle du Christ, qui fait toute la différence entre l'Ancien et le Nouveau Testament, est une faveur inexprimable. »*²⁵

Or Luther, en éliminant la présence réelle du sacrifice de la croix à la Cène et à la messe et en alignant la “promesse” du salut des hommes pour ainsi dire au même niveau que celles

qui l'ont annoncée chez les anciens justes, efface cette présence corporelle du Christ “qui fait toute la différence entre l'Ancien et le Nouveau Testament”. *« De ce point de vue, écrit le cardinal Journet, le protestantisme, qui tente d'en appeler au “contact par la foi” pour déclarer inutile le “contact corporel” de l'Incarnation rédemptrice et qui prétend substituer la “présence en esprit” à la “présence corporelle”, apparaît comme une méconnaissance de la nature même du Nouveau Testament, comme une inconsciente nostalgie de la loi ancienne, comme un retour morbide au passé, comme une peur des conséquences de la loi de l'Incarnation, dans lesquelles il ne pourra que voir autant de matérialisations. »*²⁶

Zwingli, né une année après Luther et promoteur de la Réforme en Suisse, dénoncera très tôt le “paganisme” qui aurait détourné l'Église catholique du “pur Evangile” et, comme Luther, il supprimera d'abord les sacramentaux puis la majeure partie des sacrements. *« Et le protestantisme libéral, qui finit par prendre en horreur le mystère même du Verbe fait chair, devra passer non pas pour une forme imprévue du protestantisme, mais pour sa forme extrême et pour son éternelle tentation. »*²⁷

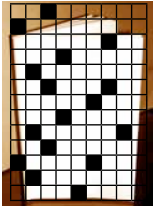
LUCIEN MÉROZ

(*Una Voce Helvetica*, mai 1986)

(26) Ch. Journet, *op. cit.*, p. 24.

(27) *Ibid.*

(25) Ch. Journet, *op. cit.*, pp. 23-24.



DÉCOUVREZ UN AUTEUR, UN LIVRE

TÉLÉGRILLES N° 103

Remplissez la grille alphabétique ci-contre avec les mots répondant aux définitions. Répartissez toutes les lettres dans la grille carrée ci-dessous, chacune selon son numéro. ① La grille carrée vous donnera une citation extraite d'un livre et ② la première colonne verticale de la grille alphabétique vous donnera les prénoms et l'initiale des noms des auteurs et le titre de l'ouvrage en question. 📖 Votre réponse doit comporter les éléments ① et ② !

E 1	H 2	X 3	A 4		W 5		P 6	S 7	N 8	C 9	Z 10		K 11	J 12
	M 13	F 14		T 15		B 16	O 17	I 18	R 19		O 20	M 21	U 22	
Q 23	E 24	Y 25	D 26	H 27	A 28	S 29	C 30	K 31		X 32	Z 33		I 34	P 35
M 36	B 37	X 38	L 39	F 40	E 41	R 42	H 43	G 44	J 45	A 46	Q 47		V 48	Y 49
	S 50	B 51	N 52	C 53	I 54		V 55	Z 56	T 57	K 58		A 59	O 60	
V 61		W 62	G 63	F 64	B 65	D 66	P 67	M 68	J 69	X 70		E 71	V 72	
H 73		U 74	G 75	L 76	A 77	D 78	I/T 79	Z 80	Q 81		C 82	W 83		S 84
F 85		N 86	O 87	X 88	J 89	A 90	B 91		E 92	M 93	T 94	C 95	W 96	K 97
G 98	D 99	H 100		L 101	P 102	Z 103		O 104	N 105		E 106	F 107	C 108	G 109
J 110	U 111	R 112	Q 113	K 114		S 115	O 116	H 117	T 118	L 119		P 120	I 121	M 122
D 123	U 124	V 125	X 126	F 127	R 128	W 129	N 130		Q 131	V 132	K 133	B 134	Z 135	L 136
	C 137	X 138		U 139	M 140	P 141	F 142	G 143	I 144	A 145	W 146	D 147	L 148	R 149
	B 150	S 151	O 152	U 153		M 154	Q 155		H 156	J 157	Y 158	T 159	C 160	N 161
	I 162	G 163	E 164		P 165	U 166	K 167	L 168		F 169	R 170	J 171	P 172	I 173
A 174	Q 175	O 176	W 177		J 178	S 179		D 180	U 181	H 182	N 183	Z 184	B 185	L 186



A	28	145	90	4	174	46	59	77
B	37	150	91	65	134	185	51	16
C	53	160	30	137	9	95	108	82
D	78	123	26	147	99	180	66	
E	71	164	1	106	41	92	24	
F	85	127	169	107	40	64	14	142
G	109	63	75	44	98	163	143	
H	182	27	156	2	117	43	73	100
I	79	121	34	144	18	162	173	54
J	171	110	89	157	12	178	69	45
K	11	167	58	133	97	31	114	
L	119	39	76	101	148	136	168	186
M	68	93	36	122	21	13	140	154
N	8	161	52	105	86	183	130	
O	20	60	104	116	17	152	87	176
P	120	102	165	6	67	35	172	141
Q	155	175	81	131	23	113	47	
R	112	42	128	19	170	149		
S	50	179	7	151	84	115	29	
T	79	159	118	94	57	15		
U	166	111	139	124	74	153	22	181
V	55	132	125	48	61	72		
W	96	62	177	129	5	146	83	
X	126	32	3	88	38	138	70	
Y	49	25	158					
Z	184	10	103	56	80	135	33	

- A Concerne des cendres mais pas des braises
- B Invocation mariale (deux mots)
- C Moine de Moutier-Granval assassiné vers 675 (fêté le 21 février)
- D Peut être de souche ou de crise
- E Corps ayant deux fonctions chimiques
- F Retires d'un écrit ce qui est immoral
- G Vêtement du Christ tiré au sort
- H Matière grise à l'état pur !
- I Qui concerne l'eau
- J Systèmes de fermeture notamment d'une remorque
- K Maîtres ou professeurs (familier)
- L Outil pour élaguer les petites branches
- M Os de l'oreille
- N Attentifs, à l'écoute des autres
- O Généalogie d'une race animale
- P Filets pour pêcher les crevettes
- Q Elargir obliquement
- R Planches de bois
- S Pétale supérieur des orchidées
- T Cries comme un cheval
- U Accablé
- V Ornement architectural dorique
- W Jeu d'enfant
- X Briser le coupant d'une scie
- Y Sans ornements, austères
- Z Région de Russie, devenue indépendante en 1991

✉ Envoyez-nous vos réponses jusqu'au 10 juillet 2017

SOLUTION DE LA PRÉCÉDENTE TÉLÉGRILLE :

« La courtoisie est un des attributs de Dieu. Elle est sœur de la charité. C'est par courtoisie qu'il fait luire son soleil sur les méchants comme les justes et qu'il fait tomber la pluie pour les uns comme pour les autres. »

Les Fioretti de saint François



LES EXERCICES SPIRITUELS EN SUISSE ROMANDE

« Pourquoi [est-il nécessaire que vous preniez du temps pour] vous éloigner du monde ? Pour réfléchir sur le grand don que le bon Dieu vous a fait en vous donnant une âme, et surtout pour recevoir la lumière de la grâce. Vous réfléchirez à ce qu'est l'éternité par rapport au temps, à ce qu'est l'esprit par rapport à la matière, à ce qu'est Dieu par rapport à vous-mêmes, pauvres créatures. Vous réfléchirez à celui qui est tout, comme disait si bien [Notre-Seigneur à] sainte Catherine de Sienne, et à celle qui n'est rien. (...) Vous n'êtes rien parce que vous n'êtes qu'une créature, et une créature pécheresse. Alors vous réfléchirez au grand amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour vous, à cet amour immense qui vous a été donné par le baptême, par tous les sacrements que vous avez reçus, grâce à sa Croix, grâce à son sang qui vous a rachetés. Vous réfléchirez à ces choses, et la lumière descendra en vous. » Mgr Marcel Lefebvre (*La Vie spirituelle*)

Retraites de Saint Ignace pour Messieurs et Jeunes gens :

- du lundi 21 au samedi 26 août 2017
- du mardi 26 au dimanche 31 décembre 2017

Retraites de Saint Ignace pour Dames et Jeunes filles :

- du lundi 5 au samedi 10 juin 2017
- du lundi 6 au samedi 11 novembre 2017

Retraites pour foyers chrétiens (couples) :

- du lundi 4 au jeudi 7 décembre 2017

Retraite de vie chrétienne (mixte) :

- du lundi 7 au samedi 12 août 2017

Renseignements et inscriptions :

Maison « Domus Dei » / Route de la Vudalla 30 / 1667 Enney
Tél. 026 921 11 38 / courriel : domusdei@fsspx.ch

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X en Suisse

MENZINGEN ZG 6313	Maison généralice Priorat Mariä Verkündigung Schwandegg	MGR BERNARD FELLAY, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL P. NIKLAUS PFLUGER - P. ALAIN-MARC NÉLY P. CHRISTIAN THOUYENOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL P. PABLO SUÁREZ, ÉCONOME GÉNÉRAL P. ARNAUD ROSTAND - P. PABLO BILLONI P. FRANK RICCOMINI - P. RAPHAËL GRANGES
RICKENBACH SO 4613	Maison du district Priorat St. Niklaus von Flüe Solothurnerstrasse 11	P. PASCAL SCHREIBER, SUPÉRIEUR DE DISTRICT P. DAVID KÖCHLI, ÉCONOME DE DISTRICT P. GEORG PFLUGER - P. LUDGER GRÜN - P. MARKUS HEGGENBERGER - P. LAURENT DÉSAUTARD P. THIBAUD FAVRE - P. VOLKER SCHULTZE
ÉCÔNE VS 1908	Séminaire International Saint-Pie X Ch. du Séminaire 5 / Écône	ABBÉ BENOÎT DE JORNA, DIRECTEUR ABBÉ ARNAUD SÉLÉGNY - ABBÉ CLAUDE BOIVIN ABBÉ JEAN-MICHEL GLEIZE - ABBÉ VINCENT D'ANDRÉ - ABBÉ BERNARD DE LACOSTE
ENNEY FR 1667	Maison « Domus Dei » Rte de la Vudalla 30	ABBÉ PHILIPPE LOVEY, PRIEUR, ASSISTANT DE DISTRICT - ABBÉ BERNARD CARRON ABBÉ HEINRICH MÖRGEI
LUZERN LU 6014	Priorat St. Josef Luzernerstrasse 90	P. THOMAS SUTER, PRIEUR P. STEFAN BIEDERMANN P. ALEXANDRE MARET
OBERRIET SG 9463	Priorat St. Karl Borromäus Staatsstrasse 87	P. MATTHIAS GRÜN, PRIEUR P. OTTO HUWILER
ONEX GE 1213	Prieuré St-François de Sales Ch. de la Genévière 10	MGR ALFONSO DE GALARRETA, RÉSIDENT ABBÉ JEAN-FRANÇOIS MOUROUX, PRIEUR ABBÉ GÉRARD HERRBACH ABBÉ LAURENT BISELX - ABBÉ JEAN DE LOÏE
RIDDÉS VS 1908	Chapelle des saints Cœurs de Jésus et de Marie Route du Raffort 16	ABBÉ PIERRE EPINEY, CURÉ ABBÉ STÉPHANE GRENON OU 076 / 326 16 07
SALVAN VS 1922	Noviciat Ste-Thérèse de l'E.-J. La Combe 22	027 / 761 21 28 (SœURS) 027 / 761 21 40 (AUMÔNERIE)
SIERRE VS 3960	Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25	ABBÉ YANN VONLANTHEN, PRIEUR ABBÉ PIERRE-MARIE MARET ABBÉ SEVERIN ZAHNER
VOUVRY VS 1896	Prieuré St-Antoine Avenue du Valais 14	ABBÉ ANDRÉ MARET, PRIEUR ABBÉ HÉRVÉ GRESLAND ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD
WANGS SG 7323	Institut Sancta Maria Vorderbergstrasse 2	P. PIRMIN SUTER, RECTEUR P. MATTHIAS GAUDRON - P. GEORG KOPF P. LEONHARD AMSELGRUBER P. JEAN-JACQUES UDRESSY
WIL SG 9500	Priorat der Heiligen Familie St. Gallerstrasse 65	P. STEFAN PFLUGER, PRIEUR, ASSISTANT DE DISTRICT P. MARKUS BAYER, RECTEUR P. MARKUS KRETZ

HORAIRE DES MESSES POUR LA SUISSE OCCIDENTALE

(adresses des prieurés à l'intérieur du bulletin)

Lieu	Adresse	Dimanche / semaine
École Saint-François de Sales 1213 ONEX GE	Rue Gaudy-le-Fort 23	— / 7h15 (lu-sa), période scolaire : 11h10 (je-ve)
Oratoire Saint-Joseph 1227 CAROUGE GE	Avenue C ^{al} Mermillod 9	08h30, 10h00, 18h30 / 18h30 (lu-ve), 8h30 (sa)
Chapelle N.-D. de Lourdes 39220 LES ROUSSES (FRANCE)	2770, route du Lac Le Vivier	10h00 / 18h30 (1 ^{er} ve, sa)
Église du Saint-Esprit 2800 DELÉMONT JU	Rue de la Prévôté 1	9h15 / 18h30 (me, ve), 9h15 (1 ^{er} sa)
Chapelle de la Présentation de Marie – 1006 LAUSANNE VD	Chemin de Montolivet 19	10h00 / 18h30 (me, ve), 18h00 (sa)
Carmel Marie Reine des Anges 1071 CHEXBRES VD	Chemin des Curnilles 30	7h45 / 8h00
Église N.-D. de Lépante 1820 MONTREUX VD	Rue de la Gare 24	10h15 / 18h30 (ma, je, 1 ^{er} ve, 1 ^{er} sa)
Maison de retraites <i>Domus Dei</i> 1667 ENNEY FR	Rte de la Vudalla 30	9h30 / 7h15 (1 ^{er} je 19h30, 1 ^{er} ve 18h30, 1 ^{er} sa 18h00)
N.-D. Gardienne de la Foi 1763 GRANGES-PACCOT FR	Route du Coteau 6	9h30 / 18h30 (ma, ve, 13), 18h00 (1 ^{er} sa)
Chapelle Saint-Antoine 1870 MONTHÉY VS	Avenue du Simplon 100 E	9h30 et 18h30 / 8h00 (lu, me, sa), 18h30 (ma, je, ve)
Noviciat Sainte-Thérèse de l'E.-J. 1922 SALVAN VS	La Combe 22	10h00 / 7h15
Chapelle N.-D. des Roses 1920 MARTIGNY VS	Avenue du Léman 33	— / 17h00 (ma, ve)
Église du Cœur Immaculé 1908 ÉCÔNE/RIDDES VS	Séminaire Saint-Pie X Ch. du Séminaire 5	7h15, 8h30*, 10h00 / 6h00*, 7h15 (6h50 fêtes*), 17h30* (* – sauf vac.)
Chapelle des Saints Cœurs de Jésus et de Marie - 1908 RIDDES VS	Route du Raffort 16	7h45, 9h30, 18h00 / 18h00
Église de la Sainte-Famille 1950 SION VS	Rue de la Bourgeoise 9	9h30, 18h00 / 18h00 (lu-me, ve), 7h45 (je, sa)
Prieuré du Sacré-Cœur 3960 SIERRE VS	Route des Lacs 25	8h00 / 18h30 (je, 1 ^{er} ve, 1 ^{er} sa), 6h45 (lu-me, ve, sa)

Ce bulletin est diffusé gratuitement auprès de nos fidèles de Suisse romande, qui pourront soit le prendre dans nos chapelles, soit le recevoir par courrier. À cet effet, veuillez bien transmettre vos coordonnées postales à l'adresse reprise en page 2 du bulletin. – Ceux qui désirent aider le district de Suisse peuvent le faire au moyen du bulletin de versement joint.